Rapport annuel 2026
Exercice clos le 31 décembre 2025

AXA Select Obligations

SOMMAIRE

Rapport de gestion du fonds

Rapport Général du Commissaire aux Comptes

Bilan au 31/12/2025

Actif

Passif

Compte de résultat au 31/12/2025

Annexe

Règles et méthodes comptables au 31/12/2025

Evolution de l'actif net de l'OPC

Complément d'information au 31/12/2025

Rapport de gestion

Forme juridique

FCP

Objectif de gestion et stategie d'investissement

Objectif de gestion

Le FIA vise, sur la durée de placement recommandée supérieure à 3 ans, à réaliser une performance nette de frais de gestion supérieure à celle des marchés mondiaux de la dette d'émetteurs de qualité Investment Grade par la mise en oeuvre d'une gestion dynamique et discrétionnaire reposant notamment sur la sélection d'instruments financiers, fondée sur l'analyse financière des émetteurs, tout en prenant en compte une approche d'investissement socialement responsable et respectueuse des critères de responsabilité en matière environnementale, sociale et de gouvernance (ESG) qui sont des éléments clés retenus dans les décisions d'investissement.

Politique d'investissement

Le FIA est géré selon une approche active et fondamentale. L'univers d'investissement de départ au sein duquel le gérant pourra sélectionner des valeurs est défini par l'ensemble des instruments de dette émis par les émetteurs qui entrent dans la composition des indices « Bloomberg Global Aggregate ex Securitized ex CNY Hedged EUR » et « ICE BofA Global High Yield Index ». La portion des valeurs choisies en dehors de l'univers d'investissement, le cas échéant, est limitée à 10% de l'actif net.

Le gérant utilise les données ESG dans le cadre de la construction de l'univers de sélection. Les notes ESG permettent aussi d'orienter la construction du portefeuille vers des valeurs démontrant des caractéristiques ESG supérieures.

Le FIA applique une approche de sélectivité « Best-in-universe » sur son univers d'investissement qui est appliquée de manière contraignante à tout moment. Cette approche de sélection ESG consiste à privilégier les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra-financier quel que soit leur secteur d'activité, et à accepter des biais sectoriels, car les secteurs jugés globalement plus vertueux seront plus largement représentés. Cette approche de sélectivité consiste à éliminer au moins 25% des valeurs les moins bien notées de l'univers d'investissement, tel que défini ci-dessus, sur la base d'une combinaison des exclusions d'investissement responsable applicables au FIA et leur score ESG, à l'exclusion des obligations et autres titres de créance émis par des émetteurs publics, des liquidités détenues à titre accessoire et des actifs solidaires.

Le taux de couverture minimum de l'actif net qui s'applique au sein du portefeuille est de 90% pour l'analyse ESG. Le FIA surperforme en permanence son univers d'investissement sur les indicateurs clé de performance extra- financière suivants : le premier lié à l'intensité carbone et le second lié au pourcentage de mixité au sein des organes de gouvernance (le taux de couverture minimum de chacun de ces indicateurs clés de performance extra- financiers sont décrits plus en détails dans le prospectus du FIA).

AXA IM utilise un cadre de notation ESG des émetteurs structurés autour de trois piliers : environnement, social et gouvernance, afin de contribuer à évaluer la manière dont les entreprises réduisent le risque ESG et profitent de ces critères pour améliorer leurs positions concurrentielles dans leur secteur d'activité. L'application de ce cadre se traduit par une notation ESG par émetteur allant de 0 à 10. En complément, le FIA applique les politiques d'exclusion sectorielle d'AXA IM et la Politique de Standards Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance d'AXA IM (« Politique de Standards ESG d'AXA IM »), disponibles sur le site internet: https://www.axa-im.fr/investissement-responsable/nos- politiques-et-rapports. Les politiques d'exclusions sectorielles d'AXA IM et les Standards ESG sont appliqués de manière systématique et continue au cours du processus de sélection des titres titres et les produits dérivés sont utilisés conformément à la politique ESG du FIA. Sont également appliquées de manière systématique et continue au cours du processus de sélection des titres, les exclusions décrites dans le référentiel du Label ISR.

L'approche financière consiste à sélectionner des valeurs selon une étude des fondamentaux de l'entreprise (qualité de la structure financière, positionnement concurrentiel et avantages compétitifs, perspectives futures). Le FIA sera investi jusqu'à 100% de son actif net en titres de créance et instruments du marché monétaire libellés en toutes devises, émis par des émetteurs privés (ou public dans la limite de 70% de l'actif net), ayant leur siège social ou situé dans toutes zones géographiques (y compris les pays émergents dans la limite de 20% de l'actif net). Ces titres bénéficieront d'une notation minimum égale à A-3 sur le court terme ou égale à BBB- sur le long terme selon l'échelle Standard & Poor's (ou équivalent chez Moody's ou jugés équivalente par la société de gestion). Toutefois, le gérant pourra être amené à investir, dans la limite de 10% de l'actif net dans des titres correspondants à la catégorie « High Yield » ou « haut rendement », de notation strictement inférieure à BBB- (chez Standard & Poor's ou équivalent) ou qui ne sont pas notés et qui peuvent présenter des caractéristiques spéculatives.

La décision d'acquérir ou de céder un titre ne se fond pas mécaniquement et exclusivement sur le critère de leur notation et repose sur une analyse interne du gérant. La sensibilité du portefeuille aux taux d'intérêts sera comprise entre 4 et 10. Le FIA sera systématiquement couvert contre le risque de change. L'OPC peut également investir jusqu'à 10% de son actif net en parts ou actions d'OPCVM et/ou d'OPC de droit français ou de droit étranger.

Dans la limite de 200% de l'actif net du FIA, la stratégie d'investissement pourra être réalisée par des instruments dérivés et intégrant des dérivés et ainsi porter l'exposition du FIA au-delà de l'actif net. Le FIA peut utiliser des dérivés également pour se couvrir. Le risque global du FIA est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.

En vue de réaliser son objectif de gestion, le FIA pourra avoir recours à des opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres. Le FIA est un produit financier qui promeut des caractéristiques environnementales au sens de l'article 8 du Règlement Européen 2019/2088 du 27 novembre 2019 portant sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

Indicateur de référence

A titre indicatif, la performance du FIA pourra être comparée à celle de l'indice Bloomberg Global Aggregate ex Securitized ex CNY Hedged EUR (index ticker : H34577EU), coupons nets réinvestis. Cet indice obligataire est représentatif des marchés mondiaux de la dette de premier ordre à taux fixe d'émetteurs (gouvernements, institutions publiques, entreprises) des marchés développés et émergents de qualité Investment Grade, couvert en Euro. Il est calculé quotidiennement et publié par Bloomberg. La gestion du FIA n'étant pas indicielle, la performance du FIA pourra s'éloigner sensiblement de l'indicateur de référence qui n'est qu'un indicateur de comparaison.

Profil de risque et de rendement

Rendement potentiel

Risque plus faible **Risque plus élevé**

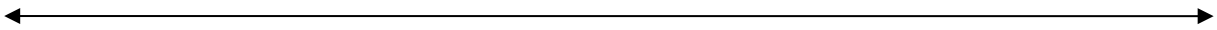

Rendement potentiellement plus faible — Rendement potentiellement plus élevé

1	**2**	3	4	5	6	7

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 3 années.

Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Cela indique que les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situeraient à un niveau faible. La catégorie de risque associée à ce produit a été déterminée sur la base de résultats passés, elle n'est pas garantie et peut évoluer dans le temps.

Attention au risque de change. Les sommes qui vous seront versées le seront dans une autre monnaie; votre gain final dépendra donc du taux de change entre les deux monnaies. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci- dessus.

D'autres risques non repris dans l'Indicateur synthétique de risque peuvent être matériellement pertinents, tel que le risque de dérivés, risque de contrepartie, risque de modèle. Pour plus d'information, veuillez vous référer au prospectus.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Risque global et mesure d'évaluation de la sensibilité du portefeuille aux risques

La méthode de calcul choisie pour mesurer le risque global de l'OPCVM est la méthode du calcul de l'engagement telle que prévue aux termes de l'instruction de l'Autorité des Marchés Financiers n °2011-15 relative aux modalités de calcul du risque global des OPCVM et des FIA agréés.

En conformité avec la directive AIFM, la société de gestion a mis en place les mesures permettant d'évaluer la sensibilité du portefeuille de l'OPC aux risques les plus pertinents auxquels l'OPC est ou pourrait être exposé tel que défini dans le prospectus / règlement.

Communication sur les systèmes de gestion du risque

Chaque FIA pour lequel AXA IM était gestionnaire, mettait en place un système de gestion des risques approprié, qui permettait à la fois de détecter, mesurer, gérer et suivre en permanence les risques auxquels le FIA était ou pouvait être exposé.

Les dispositions prises par le gestionnaire, incluant les outils, procédures, techniques de mesure des risques et respect des limites fixées, étaient proportionnées à la nature, à la taille et à la complexité de chaque FIA géré et étaient compatibles avec le profil de risque de ce dernier.

Des simulations de crise et des analyses de scénarios périodiques étaient réalisées, afin d'évaluer les risques résultant d'évolutions qui pouvaient avoir une incidence négative sur le FIA.

En cas de dépassement (potentiels ou effectifs) des limites de risque fixées du FIA, des mesures correctrices étaient mises en œuvre conformément aux normes établies par AXA IM, et ce afin de pouvoir servir au mieux les intérêts des investisseurs.

Ce système de gestion du risque permettait ainsi l'identification, l'analyse et, si besoin, la remontée des risques considérés comme matériels, directement auprès de la Direction. En outre, des mises à jour régulières étaient fournies à la Direction Générale d'AXA IM concernant la bonne application du cadre de gestion des risques décrit ci-dessus.

Informations relatives à la liquidité et aux traitements spéciaux au sens de la directive AIFM

La notion de «traitement spécial» désigne un traitement directement lié à la nature illiquide des actifs d'un FIA, qui a une incidence sur les droits de remboursement spécifiques des investisseurs ayant acquis un type de parts ou d'actions du FIA et correspond à un traitement particulier ou distinct des droits de remboursements généraux des investisseurs.

Vue d'ensemble des traitements spéciaux

Traitements spéciaux	% d'actifs soumis à des traitements spéciaux	Frais de gestion sur les actifs illiquides	Commissions sur les actifs illiquides
Néant	Néant	Néant	Néant

Méthode d'évaluation appliquée aux actifs qui font l'objet de ces traitements

Sans objet.

Effet de Levier

Informations relatives à l'effet de levier (au sens de la Directive AIFM - article 109 du Règlement délégué)

Méthode appliquée	Niveau du levier maximal initial (%)	Niveau du levier maximal actuel (%)	Niveau de levier réel (%)
Méthode brute	300,00%	300,00%	193,40%
Méthode de l'engagement	200,00%	200,00%	109,22%

Informations sur la nature des garanties octroyées

Nature des garanties octroyées
Néant

Informations sur la nature des droits octroyés pour le réemploi du collatéral

L'OPC respecte les contraintes définies dans la position AMF n° 2013-06 relative aux fonds côtés et autres questions liées aux OPCVM.

Les garanties financières reçues en espèces sont donc uniquement :

- Placées en dépôt auprès d'entités prescrites à l'article 50, point f), de la directive OPCVM ;
- Investies dans des obligations d'État de haute qualité;
- Utilisées aux fins de transactions de prise en pension (reverse repurchase transactions), à condition que ces transactions soient conclues avec des établissements de crédit faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et que l'OPCVM puisse rappeler à tout moment le montant total des liquidités en tenant compte des intérêts courus;
- Investies dans des organismes de placement collectif monétaires à court terme tels que définis dans les orientations pour une définition commune des organismes de placement collectif monétaires européens.

Commentaire de gestion

CONTEXTE MACRO

L'année 2025 a été marquée par le retour de la guerre commerciale menée par l'administration Trump dans un contexte de dérapage fiscal global, d'instabilité politique dans de nombreux pays et de risque géopolitique omniprésent. Dans ce contexte les banques centrales ont continué le cycle de baisses amorcé en 2024 à l'image de la BCE et de la FED. Ces nouvelles baisses de taux reflètent la baisse des pressions inflationnistes en Europe mais aussi un focus grandissant sur l'emploi et les perspectives de croissance aux Etats-Unis.

En Europe, l'inflation a poursuivi sa baisse en 2025 atteignant sa cible de 2,0 % en fin d'année, tandis que l'inflation sous-jacente a ralenti plus timidement pour s'établir à 2,3 %, reflétant la rigidité des prix dans les services. Dans ce contexte, la croissance économique est restée modeste avec une progression du PIB de 0,8 %, au-delà des attentes initiales malgré un environnement extérieur moins porteur et une montée des frictions commerciales liée à la hausse des tarifs Ce chiffre global cache toutefois des disparités nationales majeures : alors que l'Espagne a maintenu une dynamique robuste supérieure à 2 %, l'Allemagne a frôlé la stagnation. L'Allemagne a par ailleurs annoncé un plan fiscal afin de renforcer le potentiel de croissance via des investissements massifs dans la défense et l'infrastructure.

Malgré un marché du travail solide affichant un chômage proche de ses plus bas historiques (6,3 %), les incertitudes politiques en France et en Allemagne ont pesé sur la coordination budgétaire européenne. La Banque centrale européenne a néanmoins poursuivi son assouplissement, ramenant son taux de facilité de dépôt à 2,0 % au premier semestre avant d'observer une pause.

Le Royaume-Uni a enregistré une reprise plus modérée, avec une croissance à 1 % après un début d'année pourtant dynamique. Si l'inflation globale a reflué vers 3,2 %, les pressions domestiques sont restées vives, notamment via une croissance salariale supérieure à 4 % qui a maintenu l'inflation des services à des niveaux élevés. Face à cette inertie, la Banque d'Angleterre a adopté une approche prudente et progressive, abaissant son taux directeur de 4,75 % à 3,75 % sur l'année. Parallèlement, le gouvernement a dû naviguer entre soutien à l'activité et impératifs de consolidation budgétaire, maintenant une certaine incertitude sur la trajectoire de la dette publique britannique.

Les États-Unis ont continué d'afficher une résilience supérieure à celle des autres économies développées malgré un ralentissement du PIB à 2% en 2025 contre près de 3% en 2024. Toutefois, la détérioration du marché du travail a été plus marquée qu'anticipée au fil de l'année, avec un tassement plus net des créations d'emplois et une hausse du taux de chômage d'environ 4,2 % fin 2024 à près de 4,6 % en fin 2025. La trajectoire de désinflation s'est poursuivie atteignant 2,7% en fin d'année, restant cependant au-dessus de la cible. Dans ce contexte, la Réserve fédérale à délivrer de nouvelles baisses de taux au second semestre 2025, ramenant le taux des fonds fédéraux d'un pic de 5,50-5,25 % à une fourchette proche de 3,75-3,50. L'année a aussi été perturbée par deux chocs majeurs : d'une part, le virage protectionniste de l'administration Trump avec l'imposition de tarifs douaniers de 10 à 15 % ; d'autre part, une paralysie institutionnelle marquée par un *shutdown* fédéral entre octobre et novembre. Ces événements ont ravivé les craintes inflationnistes, réduit la visibilité macroéconomique à court terme tout ne pensant sur la confiance des ménages et des entreprises

Enfin, la conjoncture en Asie est restée binaire. En Chine, la crise structurelle de l'immobilier s'est poursuivie pour la quatrième année consécutive, avec une chute de 15 % des investissements du secteur, pesant lourdement sur la demande intérieure et maintenant l'inflation à un niveau quasi nul (0,5 %). La croissance, maintenue proche de 5 %, a essentiellement reposé sur le soutien public et l'exportation. À l'opposé, le Japon a confirmé sa sortie de la déflation. Fort de hausses salariales records dépassant les 5 %, le pays a vu la Banque du Japon normaliser sa politique monétaire en relevant son taux directeur à 0,75 %. Ce mouvement marque un tournant historique pour l'économie nippone, tout en conservant des conditions de financement qui restent globalement favorables à la reprise.

Dans ce contexte, les taux sont restés particulièrement volatils en 2025 avec une surperformance des taux US par rapport au taux Euros et une tendance généralisée à la pentification des courbes.

Le taux 10 ans allemand termine l'année à 2.86%, en hausse de 49pb. En parallèle, le taux 10 ans américain baisse de 40pb sur la période et termine l'année à 4.17%.

Les indices crédit se resserrent sur la période malgré de nombreuses incertitudes. Le crédit Euro IG se resserre de 23pb sur l'année tandis que le crédit US IG termine l'année proche d'inchangé, ayant complètement effacé l'écartement post Liberation Day.

Les primes de risque sur les dettes souveraines se resserrent également sur l'année avec une poursuite de la convergence des primes des pays périphériques et des primes des pays Core. Malgré l'instabilité politique française, le pays reste en ligne avec d'autres pays semi-Core comme la Belgique. L'Italie quant à elle se resserre de 46pb sur l'année pour traiter à fin 2025 sur les mêmes niveaux que la France.

EXPLICATION DE LA PERFORMANCE ET MOUVEMENTS

Sur l'année, le fonds affiche une performance de 1,46% nette.

Nous avons maintenu sur l'ensemble de l'année une surpondération sur le crédit 'Investment Grade', notamment en devise Euro. Cette stratégie nous a permis de capturer un surcroit de rendement et de générer une performance positive grâce au resserrement des 'spreads' de crédit. Parmi les sectors crédit en EUR que nous avons favorisés figurent, la dette financière séniore et subordonnée, la dette corporate hybride et le secteur de l'immobilier. Ces secteurs offraient une valorisation attractive, tout en profitant d'une vue positive de nos analystes en termes de fondamentaux.

La volatilité sur le marché des taux a été particulièrement importante, dans un contexte de tensions géopolitiques. Nous avons donc adopté une gestion tactique du risque de duration afin de profiter des mouvements court terme. Cette approche a généré en moyenne une performance active positive mais a été compensée par une position longue sur les bons du Trésor Américain en Avril qui a souffert après l'annonce des Etats-Unis d'une augmentation des tarifs douaniers.

Enfin sur la dette souveraine, nous sommes restés prudents sur les spreads souverains Français, considéré les incertitudes politiques sur le vote d'un budget d'ici la fin d'année. La stratégie a délivré une performance active peu signifiante, l'écartement des spreads étant resté contenu.

VUES SUR LE MARCHÉ ET POSITIONNEMENT

Les pressions géopolitiques ont augmenté d'un cran fin février avec le début du conflit entre l'Iran, les Etats-Unis et Israël. Nous conservons le risque crédit en portefeuille inchangé, malgré un écartement modéré des spreads de crédit. Nous favorisons les positions en duration afin de couvrir ou d'augmenter le risque global du portefeuille, afin de nous focaliser sur les instruments les plus liquides. La thématique de l'inflation est revenue sur le devant de la scène suite à la hausse des prix à l'énergie. Nous avons donc diversifié nos positions sur des obligations indexées à l'inflation afin de profiter d'une hausse des anticipations d'inflation et également augmenté la duration globale du portefeuille, dans un scénario où les prochaines incertitudes concerneront un scénario de stagflation.

Tableaux de principaux mouvements du portefeuille

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
FRANCE 3.5% 26	34 813 135,24	33 468 038,96
US TREA 1.5% 27	23 510 324,17	16 875 396,65
US 4.250% 31	14 974 888,84	10 052 334,47
STATE OF THE FRENCH	13 202 006,74	11 819 319,97
TSY INFL 1.625% 29	12 105 046,11	11 362 818,14
T 2.375% 15/02/2042	12 501 380,75	9 479 415,02
JAPAN 10 0.1% 26	10 919 135,03	10 486 128,45
US TREASU 3.875% 27	10 101 794,18	9 563 619,52
OBL 0% 10/04/2026	8 907 704,80	8 982 999,80
TB USA 24/07/25	7 836 258,08	8 007 379,32

Les chiffres cités ont trait aux années et aux mois écoulés et les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Exercice des droits de vote

Au cours de l'exercice écoulé, les décisions de vote ont été prises conformément à la politique de vote définie par AXA INVESTMENT MANAGERS et aux meilleures pratiques en place sur le plan national pour préserver l'intérêt des porteurs. L'entité se conformera à la politique du groupe BNPP Asset Management à partir de 2026 (Investir de manière durable - BNP Paribas Asset Management France).

Conformément aux dispositions de l'article D533-16-1 du Code monétaire et financier, un rapport dans lequel la Société de gestion de portefeuille rend compte des conditions dans lesquelles elle a exercé les droits de vote est disponible.

Information sur la rémunération

Conformément aux exigences de transparence sur la rémunération applicable aux sociétés de gestion de portefeuille, la présente section expose les éléments principaux des politiques et pratiques de rémunération mises en œuvre par AXA Investment Managers (ci-après "AXA IM").AXA IM ayant fusionné au 31 décembre 2025 avec la société BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Holding, la politique du Groupe BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT trouvera à s'appliquer en 2026.

Gouvernance

Pour l'exercice 2025, la Politique globale, validée et réexaminée annuellement par le Comité de rémunération d'AXA IM, a défini les principes de rémunération applicables à l'ensemble des entités du Groupe. Elle a tenu compte de la stratégie d'AXA IM, de ses objectifs, de sa tolérance au risque et des intérêts à long terme de ses clients, actionnaires et salariés. Dans la lignée des politiques et procédures de rémunération définies et validées au niveau du Groupe AXA IM, le Comité de rémunération a veillé à ce que la Politique globale de rémunération soit appliquée de manière cohérente et équitable au sein d'AXA IM et à ce qu'elle soit conforme aux réglementations et recommandations en vigueur en matière de rémunération.

L'évaluation centrale et indépendante de la conformité de la mise en œuvre de la Politique globale de rémunération aux procédures et politiques adoptées par le Groupe AXA IM est effectuée par le Département de l'audit interne du Groupe AXA IM qui présente chaque année ses conclusions au Comité de rémunération d'AXA IM pour lui permettre d'effectuer ses diligences.

Ces conclusions n'ont fait état d'aucune remarque particulière au sujet de la conformité de la mise en œuvre de la Politique globale de rémunération.

Le Comité de rémunération d'AXA IM a apporté quelques modifications à la Politique globale de rémunération.

Ces modifications portent principalement sur :

i. une actualisation de la politique de rémunération consécutivement au changement du Groupe Actionnaire (suppression de toute mention au Groupe AXA),
ii. la suppression des actions de performance AXA IM (AXA IM PS) et la mise à jour du paragraphe relatif aux actions de performance pour notifier la vente définitive de toutes lesdites actions,
iii. la mise à jour du dispositif d'«Incentive Long Terme Actionnaire AXA IM»,
iv. la suppression de la mention relative à l'indicateur ESG dans le plan de rémunération différée (DIP) à attribuer en 2026,
v. l'introduction d'une limite pour la rémunération variable de certains employés situés au Luxembourg conformément aux exigences réglementaires et
vi. des mises à jour mineures.

Le résultat de l'examen annuel du Comité de rémunération d'AXA IM est présenté au Conseil d'administration d'AXA Investment Managers Paris ainsi que les modifications apportées à la Politique globale de rémunération.

Ces modifications portent principalement sur (i) des ajustements spécifiques à certaines entités du groupe AXA IM dont l'application des guidelines MIFID pour les entités pour lesquelles cela devenait nécessaire et (ii) des mises à jour mineures.

Eléments qualitatifs et quantitatifs

Les données chiffrées fournies ci-après concernent AXA Investment Managers pour l'ensemble des filiales du Groupe AXA Investment Managers et tous types de véhicules d'investissement confondus au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025. Les montants relatifs aux rémunérations se sont vu appliquer une clé de répartition pondérée de l'actif sous gestion du FCP.

Montant total des rémunérations versées et/ou attribuées à l'ensemble du personnel sur l'exercice clos au 31 décembre 2025 (1)	
Rémunérations fixes (2) (en milliers d'euros)	59,19
Rémunérations variables (3) (en milliers d'euros)	46,67
Nombre total d'employés (4)	2 854 dont 771 pour la société de gestion du FCP

Montant agrégé des rémunérations versées et/ou attribuées aux collaborateurs et autres cadres supérieurs dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des portefeuilles gérés (1)			
	Collaborateurs ayant un impact direct sur le profil de risque des véhicules d'investissement	**Cadres de direction**	**Total**
Rémunérations fixes et variables (en milliers d'euros) (2) (3)	23,18	15,19	38,37
Nombre d'employés concernés (5)	308 dont 116 pour la société de gestion du FCP	74 dont 17 pour la société de gestion du FCP	382 dont 133 pour la société de gestion du FCP

(1) Les informations sur la rémunération n'incluent pas les charges sociales, après application d'une clé de répartition pondérée de l'actif sous gestion du FCP.
(2) Les rémunérations fixes sont composées du salaire de base et de tous autres composants de rémunération fixe payés à l'ensemble du personnel d'AXA Investment Managers au 1er janvier 2025.
(3) Les rémunérations variables, composées d'éléments de salaires variables discrétionnaires, immédiats et différés, incluent :

- les montants attribués au titre de la performance de l'année précédente et entièrement versés sur l'exercice sous revue (rémunérations variables non différées),
- les montants attribués au titre de la performance des années précédentes et de l'exercice sous revue (rémunérations variables différées),
- et des intéressements à long terme mis en place par le Groupe AXA.

(4) Le nombre total d'employés correspond à l'effectif moyen incluant les contrats à durée indéterminée, les contrats à durée déterminée et les conventions de stage au 31 décembre 2025.
(5) Le nombre total d'employés concernés correspond au nombre total d'employés concernés au sein Groupe AXA Investment Managers et au sein d'AXA REIM SGP au 1er janvier 2025.

Commissions

Les frais de transaction prélevés par le Dépositaire sont intégralement conservés par lui.

Politique de sélection et d'exécution d'ordres

La Société de gestion de portefeuille a établi un document « Politique d'exécution » présentant sa politique d'exécution d'ordres, son suivi et sa communication ainsi que toute information appropriée sur les mesures raisonnables qu'elle prend en vue d'obtenir le meilleur résultat possible pour ses clients.

Afin de rechercher le meilleur résultat possible lors de l'exécution des ordres initiés par les gérants de portefeuille, la société de gestion a défini une politique de sélection et de suivi de ses intermédiaires et contreparties.

Cette politique vise à encadrer en particulier :

1. Le processus d'autorisation des intermédiaires/contreparties,
2. La façon dont les relations avec ces intermédiaires/contreparties sont suivies et contrôlées.

Ces intermédiaires et contreparties sont règlementairement tenus de nous offrir la meilleure exécution possible. La société de gestion contrôle régulièrement l'efficacité de la politique établie et en particulier, la qualité d'exécution des entités sélectionnées dans le cadre de cette politique.

En cas de délégation de la gestion par la société de gestion vers une autre entité, la politique d'exécution des ordres du délégataire s'appliquera.

La politique d'exécution des ordres de la Société de gestion de portefeuille et les rapports susmentionnés sont publiés sur le site Internet (https://www.bnpparibas-am.com/fr-fr/) sous la rubrique : « Mentions légales ».

Informations sur les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance « ESG »

En application de l'article L. 533-22-1 du Code monétaire et financier, nous vous informons que le FCPE a appliqué simultanément les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance, tels que déterminés par la politique d'investissement responsable d'AXA Investment Managers (AXA IM), acteur de l'Investissement Responsable depuis plus de 20 ans, AXA IM a été activement engagée dans l'intégration progressive des facteurs ESG dans chaque domaine d'expertise de gestion, ainsi que dans le développement d'une large gamme de produits d'investissement responsable et à impact. Selon nous, les facteurs ESG peuvent influencer non seulement la gestion des portefeuilles d'investissement sur l'ensemble des classes d'actifs, des secteurs, des entreprises et des régions, mais également les intérêts divers touchant les clients et autres parties prenantes.

Règlement Européen « Sustainable Finance Disclosure » (« SFDR »)

Au présent rapport est jointe en annexe l'information relative au règlement européen « Sustainable Finance Disclosure » (« SFDR »).

Taxonomie Européenne

La règlementation européenne dénommée « taxonomie européenne » dont l'objectif est d'harmoniser la classification des activités économiques durables est entrée en vigueur le 1er janvier 2022. Il s'agit d'un système de classification des activités économiques permettant d'identifier celles qui sont durables sur le plan environnemental, et couvrant six objectifs environnementaux : l'atténuation du changement climatique, l'adaptation au changement climatique, l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et maritimes, la transition vers une économie circulaire, la prévention et le contrôle de la pollution, et la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Au présent rapport est jointe en annexe l'information relative au règlement européen SFDR susmentionné, incluant les informations relatives à la prise en compte par les investissements sous-jacents du produit financier des critères environnementaux de la taxonomie européenne.

Modifications intervenues

- La société AXA IM PARIS, société de gestion le FIA, a fusionné avec BNP Paribas Asset Management Europe, avec effet au 31 décembre 2025. AXA IM PARIS, ayant assuré son mandat de société de gestion de portefeuille pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, le rapport reflète sa gestion au cours de cet exercice ;
- Mise à jour annuelle du DIC ;
- Changement de société de gestion au profit de BNP Paribas Asset Management Europe.

Modifications à intervenir

Néant.

Données relatives à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation (SFTR)

Sur la période, le FCP n'a pas eu recours à des opérations de financement sur titres.

Autres informations

Le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT EUROPE, adresse postale : Tour Majunga - La Défense 9 - 6, Place de la Pyramide – 92800 Puteaux.

Commissaire aux comptes : ERNST & YOUNG AUDIT SAS

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

Dénomination du Produit : AXA Select Obligations (le "Produit Financier")

Identifiant d'entité juridique : 213800DVD4JK9VSV9V63

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☐ OUI	☒ NON
☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental :** ___%	☒ Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 34.29 % d'investissements durables
☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
	☒ ayant un objectif social
☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social :** ___%	☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le Produit financier a respecté les caractéristiques environnementales et sociales promues pour la période de référence en investissant dans des entreprises en tenant compte de leur

- Intensité carbone
- le pourcentage de mixité au sein des organes de gouvernance

Le Produit Financier a également promu d'autres caractéristiques environnementales et sociales spécifiques, principalement :

- La préservation du climat par le biais de politiques d'exclusion concernant les activités liées au charbon, au pétrole et au gaz
- La protection de l'écosystème et la prévention de la déforestation
- L'amélioration de la santé par le biais de l'exclusion du tabac
- Le droit du travail, les droits humains et sociaux, l'éthique des affaires, la lutte contre la corruption par le biais de l'exclusion des entreprises ne respectant pas les normes et standards internationaux tels que les principes du Pacte mondial des Nations unies, les conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT) ou les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Les exclusions sectorielles d'AXA IM et les normes ESG ont été appliquées de manière contraignante à tout moment au cours de la période de référence
- La protection des droits de l'homme en évitant d'investir dans des obligations émises par des pays où les pires formes de violations des droits de l'homme sont observées.

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Le Produit Financier n'a pas désigné d'indice de référence ESG pour promouvoir des caractéristiques environnementales ou sociales.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Au cours de la période de référence, la réalisation des caractéristiques environnementales et sociales promues par le Produit Financier a été mesurée à l'aide des indicateurs de durabilité mentionnés ci-dessus :

Le Produit Financier a appliqué une approche de sélectivité de l'investissement socialement responsable Best-in-Universe sur l'univers d'investissement au cours de la période de référence. L'approche de sélectivité a réduit l'univers d'investissement de 20 % au minimum en combinant la politique d'exclusions sectorielles et la politique relative aux normes ESG d'AXA IM et leurs Score ESG à l'exception des liquidités détenues à titre accessoire et des Actifs Solidaires.

En outre, la stratégie d'investissement a surperformé son indice de référence ou son univers d'investissement sur au moins deux indicateurs clés de performance ESG, à savoir Intensité carbone et le pourcentage de mixité au sein des organes de gouvernance au cours de la période de référence.

Au cours de la période de référence, les taux de couverture minimums suivants ont été appliqués au portefeuille du Produit Financier (exprimés en un pourcentage minimum de l'actif net hors obligations et autres titres de créance d'émetteurs publics, liquidités détenues à titre accessoire et Actifs Solidaires) : i) 90 % pour l'analyse ESG, ii) 90 % pour l'indicateur Intensité carbone et iii) 70 % pour l'indicateur le pourcentage de mixité au sein des organes de gouvernance.

Indicateurs de durabilité	Valeur	Univers d'Investissement	Couverture
Intensité carbone	99.08 Tonnes de dioxyde de carbone équivalent par million $ de chiffre d'affaires (pour les entreprises uniquement) - Scopes 1+2	226.81 Tonnes de dioxyde de carbone équivalent par million $ de chiffre d'affaires (pour les entreprises uniquement) - Scopes 1+2	83.69 %
Mixité au sein des conseils d'administration	37.74 % de femmes aux conseils d'administration	36.34 % de femmes aux conseils d'administration	93.57 %

N.B. : Les indicateurs de durabilité, ainsi que les indices de référence sont présentés sur la base d'une moyenne mensuelle des données disponibles sur la période de référence.

...et par rapport aux périodes précédentes ?

Indicateurs de durabilité	Année	Valeur	Univers d'Investissement	Couverture
Intensité carbone	2024	94.01 Tonnes de dioxyde de carbone équivalent par million $ de chiffre d'affaires (pour les entreprises uniquement) - Scopes 1+2	213.71 Tonnes de dioxyde de carbone équivalent par million $ de chiffre d'affaires (pour les entreprises uniquement) - Scopes 1+2	95.67 %
Mixité au sein des conseils d'administration	2024	38.5 % de femmes aux conseils d'administration	36.29 % de femmes aux conseils d'administration	90.46 %

N.B. : Les indicateurs de durabilité, ainsi que les indices de référence sont présentés sur la base d'une moyenne mensuelle des données disponibles sur la période de référence.

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

Au cours de la période de référence, le Produit Financier a investi partiellement dans des instruments considérés comme des investissements durables ayant différents objectifs sociaux et environnementaux (sans limitation) en évaluant la contribution positive des sociétés bénéficiaires des investissements à travers l'une au moins des dimensions suivantes :

1. **L'alignement des sociétés bénéficiaires des investissements sur les objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies**, qui sert de cadre de référence en retenant les entreprises qui contribuent positivement à au moins un ODD, par le biais soit des produits et services qu'elles offrent, soit de la manière dont elles exercent leurs activités (« opérations »). Pour être considérée comme un actif durable, une entreprise doit remplir les critères suivants :

a) le score ODD lié aux « produits et services » offerts par l'émetteur doit être égal ou supérieur à 2, ce qui signifie qu'au moins 20 % de leurs revenus proviennent d'une activité durable, ou

b) en adoptant une approche « best-in-universe » qui consiste à privilégier les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra financier, sans tenir compte de leur secteur d'activité, le score ODD des opérations de l'émetteur se classe dans les 2,5 % les meilleurs, sauf pour l'ODD 5 (égalité des sexes), l'ODD 8 (un travail décent), l'ODD 10 (inégalités réduites), l'ODD 12 (consommation et production durables) et l'ODD 16 (paix et justice) pour lesquels le score ODD de l'émetteur figure parmi les 5 % les meilleurs. Pour les ODD 5, 8, 10 et 16, le critère de sélectivité sur les « opérations » de l'émetteur est moins restrictif car ces ODD sont mieux appréhendés si l'on considère la manière dont l'émetteur exerce ses activités plutôt que les produits et services fournis par la société bénéficiaire des investissements. Il est également moins restrictif pour l'ODD 12, qui peut être pris en compte par le biais des produits et services de la société bénéficiaire des investissements ou de la manière dont celle-ci exerce ses activités.

Les résultats quantitatifs sur la contribution aux ODD proviennent de fournisseurs de données externes et peuvent être complétés par une analyse qualitative dûment documentée effectuée par le Gestionnaire financier.

2. **L'intégration des émetteurs engagés dans un processus de transition solide**, cohérent avec l'ambition de la Commission européenne de contribuer au financement de la transition vers un monde limitant la hausse des températures à 1,5 °C, sur la base du cadre développé par l'initiative Science Based Targets, en retenant les entreprises ayant des objectifs scientifiques validés.

3. **Les investissements dans des obligations vertes, sociales et durables et dans des obligations liées à la durabilité** :

a) Les obligations vertes, sociales et durables sont des instruments qui visent à contribuer à divers objectifs durables par nature. Ainsi, les investissements dans des obligations émises par des entreprises et des États qui ont été répertoriées comme des obligations vertes, obligations sociales ou obligations durables dans la base de données Bloomberg sont considérés comme des « investissements durables » selon le cadre SFDR d'AXA IM.

b) En ce qui concerne les obligations liées à la durabilité, un cadre interne a été développé pour évaluer la solidité des obligations utilisées pour financer un objectif durable général. Du fait que ces instruments sont nouveaux, les pratiques des émetteurs sont hétérogènes et seules les obligations liées à la durabilité auxquelles est attribuée une opinion positive ou neutre à l'issue du processus interne d'analyse d'AXA IM sont considérées comme des « investissements durables ». Le cadre d'analyse s'appuie sur les directives de l'International Capital Market Association (ICMA) avec une approche interne rigoureuse fondée sur les critères suivants : (i) stratégie de durabilité de l'émetteur et pertinence et matérialité des indicateurs de performance clés, (ii) ambition de l'objectif de performance en matière de durabilité, (iii) caractéristiques des obligations et (iv) suivi et reporting de l'objectif de performance en matière de durabilité.

Le Produit Financier a pris en considération le critère des objectifs environnementaux de la taxinomie de l'UE et le principe de « ne pas causer de préjudice important ». Il a investi dans des activités alignées avec les objectifs de la taxinomie de l'UE. L'alignement de la taxinomie du Produit Financier a été fourni par un fournisseur de données externe et a été appliqué au niveau du portefeuille par AXA IM. Néanmoins, il n'a pas fait l'objet d'un audit ou d'une révision par une tierce partie.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Au cours de la période de référence, le principe de « Ne pas causer de préjudice important » pour les investissements durables réalisés par le produit financier a été atteint en n'investissant pas dans des entreprises répondant à au moins l'un des critères ci-dessous :

- L'émetteur a causé un préjudice important à l'un des ODD si l'un de ses scores ODD est inférieur à -5 d'après une base de données quantitative externe sur une échelle allant de +10, qui correspond à « contribution significative » à -10 pour « entrave significative », à moins que le score quantitatif ait été modifié par une évaluation qualitative.
- L'émetteur figurait sur les listes d'exclusions sectorielles et prévues par les normes ESG d'AXA IM qui prennent en compte, entre autres facteurs, les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.
- L'émetteur avait une note ESG CCC (ou 1,43) ou inférieure selon la méthode de notation ESG d'AXA IM.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Le Produit Financier a pris en considération les indicateurs concernant les principales incidences négatives (« PAI ») pour s'assurer que les investissements durables n'aient pas causé de préjudice important à d'autres objectifs de durabilité au titre du SFDR.
Les principales incidences négatives ont été atténuées par les politiques d'exclusion sectorielles et des normes ESG d'AXA IM (comme décrites dans l'annexe precontractuelle SFDR et qui ont été appliquées sur une base contraignante et continue par le Produit Financier), et en appliquant des filtres basés sur le score relatif à la contribution aux objectifs de développement durable des Nations unies.
AXA IM utilise également le pilier ODD de son cadre d'investissement durable pour contrôler et prendre en compte les incidences négatives sur les facteurs de durabilité en excluant les sociétés bénéficiaires des investissements qui ont un score ODD inférieur à -5 (sur une échelle allant de +10, qui correspond à « contribution significative » à -10 pour « entrave significative »), à moins que le score quantitatif ait été modifié par une analyse qualitative dûment documentée par la recherche ESG et Impact d'AXA IM Core. Cette approche nous permet de garantir que les sociétés bénéficiaires des investissements ayant les incidences négatives les plus importantes sur un ODD quelconque ne sont pas considérées comme des investissements durables.
Le Produit Financier prend également en compte le PAI environnemental optionnel n° 6 « Utilisation et recyclage de l'eau » et le PAI social optionnel n° 15 « Absence de politique de lutte contre la corruption et les actes de corruption ».

Environnement :

Politiques d'AXA IM associées	Indicateur PAI	Unité	Mesure	Couverture en % basé sur l'AUM total	Couverture en % basé sur les actifs éligibles
Politique de risques climatiques Politique de protection des écosystèmes et de lutte contre la déforestation	PAI 1 : Émissions de gaz à effet de serre (GES) (niveaux 1, 2, & 3 à partir de janvier 2023)	Emissions totales de GES en tonnes d'équivalents CO2 (tCO2éq.)	Emissions de GES niveau 1: 2093.727 Emissions de GES niveau 2: 626.009 Emissions de GES niveau 3: 26359.506 Emissions de GES niveau 1+2: 2719.735 Emissions totales de GES: 28779.033	Emissions de GES niveau 1: 38 Emissions de GES niveau 2: 38 Emissions de GES niveau 3: 33 Emissions de GES niveau 1+2: 38 Emissions totales de GES: 33	Emissions de GES niveau 1: 95 Emissions de GES niveau 2: 95 Emissions de GES niveau 3: 83 Emissions de GES niveau 1+2: 95 Emissions totales de GES: 83
	PAI 2 : Empreinte carbone	Empreinte carbone en tonnes d'équivalents CO2 par million d'euros investis (tCO2éq./M€)	Empreinte Carbone niveaux 1+2: 47.042 Empreinte Carbone niveaux 1+2+3: 176.04	Empreinte Carbone niveaux 1+2: 21 Empreinte Carbone niveaux 1+2+3: 33	Empreinte Carbone niveaux 1+2: 50 Empreinte Carbone niveaux 1+2+3: 83

	PAI 3 : Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements (tCO2éq./M€)	Intensité de GES niveaux 1+2+3: 2061.986	Intensité de GES niveaux 1+2+3: 28	Intensité de GES niveaux 1+2+3: 70
Politique de risques climatiques	PAI 4 : Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles (en % du total d'actifs sous gestion)	3.36	38	95
Absence de score ODD significativement négatif	PAI 5 : Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et part de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie (en %)	Part de consommation d'énergie non renouvelable: 55.3 Part de production d'énergie non renouvelable: 55.58	Part de consommation d'énergie non renouvelable: 34 Part de production d'énergie non renouvelable: 2	Part de consommation d'énergie non renouvelable: 85 Part de production d'énergie non renouvelable: 5
Politique de risques climatiques (compte tenu d'une corrélation attendue entre les émissions de GES et la consommation énergétique)[1]	PAI 6 : Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique (GWh/M€)	Secteur NACE C: 0.392 Secteur NACE D: 1.899 Secteur NACE E: 0.321 Secteur NACE F: 0.03 Secteur NACE G: 0.401 Secteur NACE H: 0.599 Secteur NACE L: 0.225	Secteur NACE A: 0 Secteur NACE B: 0 Secteur NACE C: 5 Secteur NACE D: 3 Secteur NACE E: 0 Secteur NACE F: 0 Secteur NACE G: 1 Secteur NACE H: 1 Secteur NACE L: 7	Secteur NACE C: 13 Secteur NACE D: 7 Secteur NACE E: 0 Secteur NACE F: 1 Secteur NACE G: 3 Secteur NACE H: 3 Secteur NACE L: 17
Politique de protection des écosystèmes et de lutte contre la déforestation	PAI 7 : Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones (exprimée en % du total d'actifs sous gestion)	11.74	36	90
Absence de score ODD significativement négatif	PAI 8: Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée (t/€M)	0.003	7	18
Absence de score ODD significativement négatif	PAI 9: Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée (t/€M)	1.139	17	43

Social et Gouvernance :

Politiques d'AXA IM associées	**Indicateur PAI**	**Unité**	**Mesure**	**Couverture en % basé sur l'AUM total**	**Couverture en % basé sur les actifs éligibles**
Politique sur les normes ESG : Violation de normes et standards internationaux	PAI 10 : Violations des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des	0.0%	39	98

[1] L'approche utilisée pour atténuer les risques associés au PAI à travers cette politique d'exclusion évoluera à mesure que l'amélioration de la disponibilité et de la qualité des données nous permettra d'utiliser le PAI plus efficacement. Pour le moment, les secteurs climatiques à fort impact ne sont pas tous visés par la politique d'exclusion.

	entreprises multinationales	principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (exprimée en % du total d'actifs sous gestion)			
Politique sur les normes ESG : Violation des normes et standards internationaux (considérant qu'une corrélation existe entre les entreprises non conformes aux normes internationales et le manque de mise en œuvre par les entreprises des processus et mécanismes de mise en conformité permettant de surveiller le respect de ces normes)[2]	PAI 11 : Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différents permettant de remédier à de telles violations (exprimée en % du total d'actifs sous gestion)	11.97 %	36	90
Absence de score ODD significativement négatif	PAI 12: Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements (exprimé en montant monétaire converti en euros)	13.62%	36	90
Absence de score ODD significativement négatif	PAI 13 : Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres (%)	37.76	33	81
Politique sur les armes controversées	PAI 14 : Exposition à des armes controversées	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées (exprimée en % du total d'actifs sous gestion)	0	12	29

Pour actifs souverains ou supranationaux:

Politiques d'AXA IM associées	**Indicateur PAI**	**Unité**	**Mesure**	**Couverture en % basé sur l'AUM total**	**Couverture en % basé sur les actifs éligibles**
• Politique d'AXA IM sur les normes ESG, comprenant l'exclusion des pays où des violations sociales sévères sont observées • Pays sur la liste noire AXA IM basée sur les sanctions de l'UE et internationales	PAI 16: Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Nombre et proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements connaissant des violations de normes sociales au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations Unies ou, le cas échéant, du droit national (exprimés en valeur numérique et en %)	Nombre de pays: 0 Proportion du nombre total de pays: 0	Nombre de pays: 54 Proportion du nombre total de pays: 54	Nombre de pays: 97 Proportion du nombre total de pays: 97

Les méthodes de calcul des PAI ont été définies sur la base de nos interprétations des dispositions réglementaires et fonction de la fiabilité et de la disponibilité des données. De plus, le reporting des PAI se fonde sur la période de référence du reporting, mais peut également reprendre des données antérieures ou postérieures si la disponibilité et

[2] L'approche utilisée pour atténuer les risques associés aux PAI à travers cette politique d'exclusion évoluera à mesure que l'amélioration de la disponibilité et de la qualité des données nous permettra d'utiliser le PAI plus efficacement.

la fiabilité des données sur cette période nous y obligent. La définition des PAI et des méthodes de calcul peuvent évoluer à l'avenir en fonction de différents éléments tels que de nouvelles spécifications règlementaires, des évolutions dans les données et leur disponibilité, des évolutions dans les méthodes appliquées par nos fournisseurs de données, des changements dans le périmètre des données notamment pour aligner nos différents reporting si possible.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Au cours de la période de référence, le Produit Financier n'a pas investi dans des entreprises qui causent, contribuent ou sont liées à des violations significatives des normes et standards internationaux. Ces normes concernent les droits de l'homme, la société, le travail et l'environnement. AXA IM a exclu les entreprises qui ont été jugées « non conformes » aux principes du Pacte mondial des Nations unies, aux conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT), aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (UNGP).

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Par le biais des politiques d'exclusion ci-dessous, le Produit Financier a pris en considération les indicateurs PAI (principales incidences négatives) suivants :

Politiques d'AXA IM associées	Indicateur PAI
Politique de Risque Climatique	PAI 1 : Émissions de gaz à effet de serre (GES) (niveaux 1, 2, & 3 à partir de janvier 2023)
Politique de protection des écosystèmes et de lutte contre la déforestation	
Politique de Risque Climatique	PAI 2 : Empreinte carbone
Politique de protection des écosystèmes et de lutte contre la déforestation	
Politique de Risque Climatique	PAI 3 : Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements
Politique de protection des écosystèmes et de lutte contre la déforestation	
Politique de Risque Climatique	PAI 4 : Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles
Politique de protection des écosystèmes et de lutte contre la déforestation	PAI 7 : Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité
Politique sur les normes ESG : Violation de normes et standards internationaux	PAI 10 : Violations des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales
Politique sur les armes controversées	PAI 14 : Exposition à des armes controversées

Pour actifs souverains ou supranationaux:

Politiques d'AXA IM associées	Indicateur PAI
• Politique d'AXA IM sur les normes ESG, comprenant l'exclusion des pays où des violations sociales sévères sont observées • Pays sur la liste noire AXA IM basée sur les sanctions de l'UE et internationales	PAI 16: Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales

		2025				2024
		Indice de Référence	Portefeuille			Portefeuille
Indicateur PAI	Unité	Mesure	Mesure	Couverture en % basé sur l'AUM total	Couverture en % basé sur les actifs éligibles	Mesure
PAI 1 : Émissions de gaz à effet de serre (GES) (niveaux 1, 2, & 3 à partir de janvier 2023)	Emissions totales de GES en tonnes d'équivalents CO2 (tCO2éq.)	Scope 1: 2844.277 Scope 2: 391.613 Scope 3: 21537.537 Scope 1+2: 3235.889 Scope 1+2+3: 24402.158	Scope 1: 2093.727 Scope 2: 626.009 Scope 3: 26359.506 Scope 1+2: 2719.735 Scope 1+2+3: 28779.033	Scope 1: 38 Scope 2: 38 Scope 3: 33 Scope 1+2: 38 Scope 1+2+3: 33	Scope 1: 95 Scope 2: 95 Scope 3: 83 Scope 1+2: 95 Scope 1+2+3: 83	Scope 1: 905.673 Scope 2: 431.49 Scope 3: 12122.252 Scope 1+2: 1337.163 Scope 1+2+3: 13458.154
PAI 2 : Empreinte carbone	Empreinte carbone en tonnes d'équivalents CO2 par million d'euros investis (tCO2éq./M€)	Scope 1+2+3: 148.195	Scope 1+2: 47.042 Scope 1+2+3: 176.04	Scope 1+2: 21 Scope 1+2+3: 33	Scope 1+2: 50 Scope 1+2+3: 83	Scope 1+2: 26.355 Scope 1+2+3: 91.616

PAI 3 : Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements (tCO2éq./M€)	Scope 1+2+3: 1609.486	Scope 1+2+3: 2061.986	Scope 1+2+3: 28	Scope 1+2+3: 70	Scope 1+2+3: 825.22
PAI 4 : Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles (en % du total d'actifs sous gestion)	3.71	3.36	38	95	2.29
PAI 7 : Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones (exprimée en % du total d'actifs sous gestion)	8.53	11.74	36	90	12.31
PAI 10 : Violations des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (exprimée en % du total d'actifs sous gestion)	0.42%	0.0%	39	98	0%
PAI 14 : Exposition à des armes controversées	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées (exprimée en % du total d'actifs sous gestion)	0.04	0	12	29	0

Pour actifs souverains ou supranationaux:

		2025				**2024**
		Indice de Référence	**Portefeuille**			**Portefeuille**
Indicateur PAI	**Unité**	**Mesure**	**Mesure**	**Couverture en % basé sur l'AUM total**	**Couverture en % basé sur les actifs éligibles**	**Mesure**
PAI 16: Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Nombre et proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements connaissant des violations de normes sociales au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations Unies ou, le cas échéant, du droit national (exprimés en valeur numérique et en %)	Nombre de pays: 0 Proportion du nombre total de pays: 0	Nombre de pays: 0 Proportion du nombre total de pays: 0	Nombre de pays: 54 Proportion du nombre total de pays: 54	Nombre de pays: 97 Proportion du nombre total de pays: 97	Nombre de pays: 0 Proportion du nombre total de pays: 0.0

Source: S&P Trucost, 2025

Les méthodes de calcul des PAI ont été définies sur la base de nos interprétations des dispositions réglementaires et fonction de la fiabilité et de la disponibilité des données. De plus, le reporting des PAI se fonde sur la période de référence du reporting, mais peut également reprendre des données antérieures ou postérieures si la disponibilité et la fiabilité des données sur cette période nous y obligent. La définition des PAI et des méthodes de calcul peuvent évoluer à l'avenir en fonction de différents éléments tels que de nouvelles spécifications règlementaires, des évolutions dans les données et leur disponibilité, des évolutions dans les méthodes appliquées par nos fournisseurs de données, des changements dans le périmètre des données notamment pour aligner nos différents reporting si possible.

N.B. : Les PAI sont présentés sur la base d'une moyenne trimestrielle des données disponibles sur la période de référence.

Pour leur calcul, les indicateurs et le taux de couverture sont pondérés par le montant des investissements

Au delà de l'application des politiques d'exclusion d'AXA IM, les principales incidences négatives sont prises en compte via l'objectif de surperformance sur les deux indicateurs, où le fonds cherche à améliorer ses performances en comparaison avec son indicateur de référence / benchmark. Le fonds n'a pas un objectif spécifique d'amélioration sur les autres indicateurs dont la performance évolue au cours du temps selon les choix d'investissement.

Enfin, en plus d'appliquer des exclusions ESG et de surperformer deux indicateurs, le fonds tend à investir dans des entreprises avec un fort profil ESG grâce à la mise en place d'une stratégie ISR.

Les chiffres publiés sur les indicateurs PAI peuvent être basés soit sur la « valeur actuelle de tous les investissements » telle que définie par le Règlement, soit sur les « actifs éligibles avec données disponibles uniquement », selon les cas. Les « actifs éligibles avec données disponibles » désignent tous les investissements (c'est-à-dire les entreprises bénéficiaires, les actifs souverains et supranationaux ou les actifs immobiliers, selon l'indicateur PAI), à l'exclusion des produits dérivés, des liquidités et équivalents de liquidités et des actifs éligibles sans donnée disponible. Les « actifs éligibles sans donnée disponible » sont des actifs pour lesquels les données sont insuffisantes et/ou de faible qualité pour un investissement spécifique. Il convient de noter que pour certains indicateurs PAI (c'est-à-dire les indicateurs PAI qui sont relatifs soit aux revenus des entreprises investies soit à des unités non monétaires tels que des flux physiques), le calcul est rebasé sur les actifs éligibles avec données disponibles uniquement à des fins de qualité des données et de comparabilité. Cette exclusion au dénominateur est reflétée et divulguée par le biais des ratios de couverture des indicateurs pertinents : la couverture divulguée reflète la proportion d'actifs éligibles pour lesquels des données sont disponibles ; en outre, pour assurer une transparence totale sur l'étendue des actifs pour lesquels les indicateurs PAI sont divulgués, la couverture basée sur la valeur actuelle de tous les investissements est également divulguée.

PAI calculés sur la base de la "valeur actuelle de tous les investissements"	**PAI calculés sur la base des actifs éligibles, à l'exclusion des actifs éligibles pour lesquels aucune donnée n'est disponible**
PAI 2, 4, 7, 10, 11 et 14	PAI 3 et 6

N.B. : Les indicateurs PAI 1 et 16 ne sont basés sur aucune de ces deux approches étant des PAI en valeur absolue (à noter que le PAI 16 est également relatif au nombre de pays investis en plus de la valeur absolue), c'est-à-dire qu'ils n'ont pas de dénominateur dans leur formule.

Plus de détails sur nos méthodologies de comptabilisation et de divulgation des PAI sont disponibles dans le document sur les méthodologies ESG d'AXA IM disponible sur le site internet d'AXA IM : https://www.axa-im.fr/nos-politiques-et-rapports

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Les principaux investissements du Produit financier (répartis selon le niveau 2 de la classification NACE) sont détaillés ci-dessous:

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: 01/01/2025-31/12/2025

Investissements les plus importants	Secteur (NACE niveau 2)	% d'actifs	Pays
T 1.5% - 31/01/2027	Public administration and defence, compulsory social security	6.64%	US
T 4.25% - 28/02/2031	Public administration and defence, compulsory social security	4.2%	US
TII 1.625% - 15/10/2029 CPI	Public administration and defence, compulsory social security	3.08%	US
T 3.875% - 31/03/2027	Public administration and defence, compulsory social security	2.3%	US
JGB 0.1% - 20/03/2026	Public administration and defence, compulsory social security	2.3%	JP
T 2.375% - 15/02/2042	Public administration and defence, compulsory social security	2.28%	US
JGB 0.9% - 01/04/2027	Public administration and defence, compulsory social security	1.92%	JP
JGB 1.3% - 20/12/2043	Public administration and defence, compulsory social security	1.89%	JP
JGB 0.1% - 20/03/2029	Public administration and defence, compulsory social security	1.87%	JP
UKT 0.125% - 31/01/2028	Public administration and defence, compulsory social security	1.48%	GB
T 4.625% - 15/02/2055	Public administration and defence, compulsory social security	1.42%	US
JGB 0.1% - 20/03/2031	Public administration and defence, compulsory social security	1.41%	JP
FRTR 1.75% - 25/06/2039	Public administration and defence, compulsory social security	1.01%	FR
UKT 3.25% - 31/01/2033	Public administration and defence, compulsory social security	0.9%	GB
JGB 2.4% - 20/03/2055	Public administration and defence, compulsory social security	0.85%	JP

Les proportions en portefeuille des investissements présentés ci-dessus sont une moyenne sur la période de référence.

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Quelle était l'allocation des actifs ?

L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

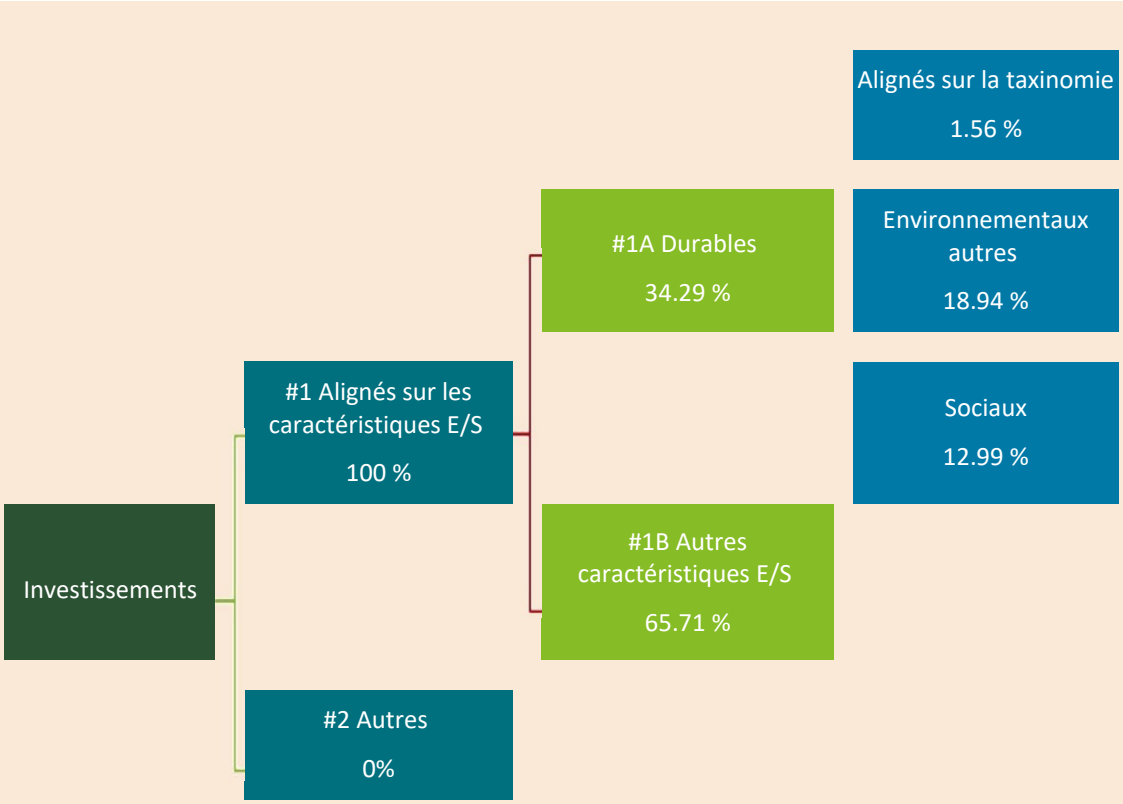

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social;
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

L'allocation d'actifs effective a été communiquée sur la base d'une moyenne trimestrielle des données disponibles.

Selon l'usage potentiel des dérivés appliqué par la stratégie d'investissement du Produit Financier, l'exposition attendue détaillée ci-dessous pourrait être sujette à des variations étant donné que la valeur de l'actif net du portefeuille peut être impactée par la valorisation à la valeur de marché des dérivés. Pour plus de détails sur l'usage potentiel des dérivés par ce Produit Financier, veuillez-vous référer à sa documentation précontractuelle et à la description de la stratégie d'investissement dans cette documentation.

Les données présentées dans ce rapport ont été affectées par des difficultés techniques consécutives à la migration vers un nouveau prestataire de services. Ces problèmes ont entraîné des anomalies dans le traitement et la consolidation des informations, notamment une incohérence entre la somme des trois sous-catégories SI et le total SI reporté.

Malgré ces difficultés techniques, les informations fournies donnent une mesure assez précise de la durabilité des investissements.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Les investissements du Produit financier ont été réalisés dans les secteurs économiques indiqués ci-dessous (répartis selon le niveau 2 de NACE):

Secteur (NACE niveau 2)	Proportion
Public administration and defence, compulsory social security	54.88%
Financial service activities, except insurance and pension funding	12.93%
Electricity, gas, steam and air conditioning supply	3.87%

Real estate activities	3.08%
Activities auxiliary to financial services and insurance activities	2.83%
Other	2.54%
Insurance, reinsurance and pension funding, except compulsory social security	1.96%
Telecommunications	1.82%
Activities of extraterritorial organisations and bodies	1.82%
Warehousing and support activities for transportation	1.53%
Manufacture of food products	1.3%
Manufacture of chemicals and chemical products	1.21%
Manufacture of basic pharmaceutical products and pharmaceutical preparations	1.07%
Manufacture of machinery and equipment n.e.c.	0.97%
Land transport and transport via pipelines	0.9%
Retail trade, except of motor vehicles and motorcycles	0.87%
Publishing activities	0.84%
Manufacture of electrical equipment	0.7%
Rental and leasing activities	0.66%
Manufacture of computer, electronic and optical products	0.47%
Scientific research and development	0.45%
Human health activities	0.4%
Manufacture of motor vehicles, trailers and semi-trailers	0.39%
Manufacture of paper and paper products	0.31%
Manufacture of wearing apparel	0.26%
Construction of buildings	0.26%
Computer programming, consultancy and related activities	0.25%
Air transport	0.25%
Information service activities	0.24%
Legal and accounting activities	0.17%
Manufacture of other non-metallic mineral products	0.17%
Other manufacturing	0.13%
Manufacture of basic metals	0.11%
Motion picture, video and television programme production, sound recording and music publishing activity	0.1%
Water collection, treatment and supply	0.07%
Manufacture of beverages	0.06%
Food and beverage service activities	0.06%
Wholesale trade, except of motor vehicles and motorcycles	0.05%

Les proportions en portefeuille des investissements présentés ci-dessus sont une moyenne sur la période de référence.

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le Produit Financier a pris en considération le critère des objectifs environnementaux de la taxinomie de l'UE et le principe de « ne pas causer de préjudice important ». Il a investi dans des activités alignées avec les objectifs de la taxinomie de l'UE. L'alignement de la taxinomie du Produit Financier a été fourni par un fournisseur de données externe et a été appliqué au niveau du portefeuille par AXA IM. Néanmoins, il n'a pas fait l'objet d'un audit ou d'une révision par une tierce partie.

***Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ?*[3]**

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

☐ Oui

☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ Non

[3] Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple.

-des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, dont **obligations souveraines***

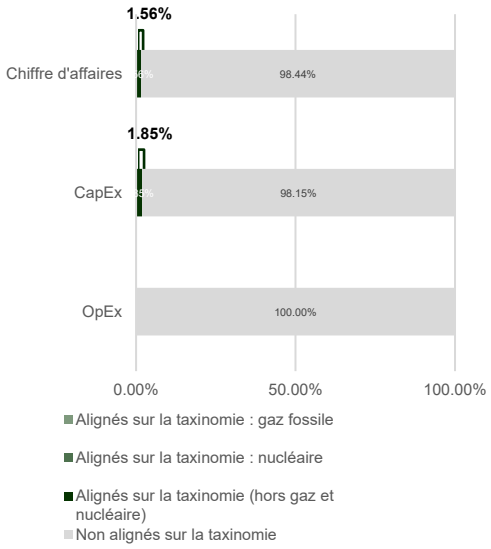

2. Alignement des investissements sur la taxinomie, **hors obligations souveraines***

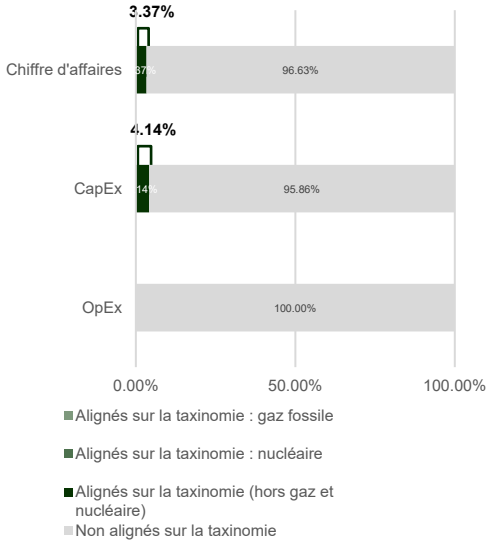

Ce graphique représente 100 % des investissements totaux.

**Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.*

Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Le Produit Financier a investi 0% de son actif net dans des activités transitoires et 0% de son actif net dans des activités habilitantes.

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie UE		
	2025	2024
Basé sur le chiffre d'affaires	1.56%	2.92%
Basé sur les dépenses d'investissement (CapEx)	1.85%	2.41%
Basé sur les dépenses opérationnelles (OpEx)	0.00%	0.00%

Source: AXA IM, à partir des données de S&P Trucost, 2025

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

La part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE a été de 18.94% pour ce Produit Financier au cours de la période de référence.

Les entreprises bénéficiaires d'investissements ayant un objectif de durabilité environnementale selon le règlement SFDR contribuent à la réalisation des objectifs de développement durable de l'ONU ou à la transition vers la décarbonation sur la base de critères définis, tels que décrits ci-dessus. Ces critères, qui s'appliquent aux émetteurs, sont différents des critères de sélection techniques définis dans la taxinomie de l'UE, qui s'appliquent aux activités économiques.

Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Au cours de la période de référence, le produit financier a investi dans 12.99% d'investissements durables ayant un objectif social.

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Le reste des investissements « Autres » représentait 0% de l'actif net du Produit Financier.

Les « autres » actifs peuvent avoir consisté, comme défini dans l'annexe précontractuelle, en :

- des investissements en liquidités et quasi-liquidités; et
- d'autres instruments éligibles au Produit Financier et qui ne remplissent pas les critères environnementaux et/ou sociaux décrits dans la présente annexe. Ces actifs peuvent être des valeurs mobilières tels que des instruments de dette, des investissements dérivés et des organismes de placement collectif qui ne promeuvent pas de caractéristiques environnementales ou sociales et qui sont utilisés pour atteindre l'objectif financier du Produit Financier et/ou à des fins de diversification et/ou de couverture.

Des garanties environnementales ou sociales ont été appliquées et évaluées sur tous les actifs « Autres » à l'exception (i) des produits dérivés autres que mono-émetteurs, (ii) des OPCVM et/ou OPC gérés par une autre société de gestion et (iii) des investissements en liquidités et quasi-liquidités décrits ci-dessus.

Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Le produit financier a reçu le label ISR en 2024 et a donc appliqué en permanence les exigences du label depuis son obtention dans sa gestion quotidienne au cours de la période de référence. En outre, un audit annuel est réalisé par des auditeurs externes afin de garantir la conformité du produit financier avec le label. Plus de détails sur ce label sont disponibles sur le lien suivant: Label ISR - Critères d'attibution

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Non applicable.

Axa Select Obligations

Premier exercice du 10 juillet 2024 au 31 décembre 2025

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG Audit

ERNST & YOUNG Audit
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex

Tél. : +33 (0) 1 46 93 60 00
www.ey.com/fr

Axa Select Obligations

Premier exercice du 10 juillet 2024 au 31 décembre 2025

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux Porteurs de parts du fonds Axa Select Obligations,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif Axa Select Obligations constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs au premier exercice du 10 juillet 2024 au 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 10 juillet 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les titres financiers, et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 26 mai 2026

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit

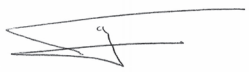

David Koestner

Bilan actif au 31/12/2025 en EUR

	31/12/2025	
Immobilisations corporelles nettes	**0,00**	
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A)[1]	**0,00**	
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	
Obligations convertibles en actions (B)[1]	**0,00**	
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	
Obligations et valeurs assimilées (C)[1]	**129 332 089,41**	
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	129 332 089,41	
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	
Titres de créances (D)	**1 971 624,60**	
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	1 971 624,60	
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	**0,00**	
OPCVM	0,00	
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union européenne	0,00	
Autres OPC et fonds d'investissements	0,00	
Dépôts (F)	**0,00**	
Instruments financiers à terme (G)	**1 039 414,91**	
Opérations temporaires sur titres (H)	**0,00**	
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00	
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00	
Titres financiers empruntés	0,00	
Titres financiers donnés en pension	0,00	
Autres opérations temporaires	0,00	
Prêts (I)	**0,00**	
Autres actifs éligibles (J)	**0,00**	
Sous-total actifs éligibles I = (A + B + C + D + E + F + G + H + I + J)	**132 343 128,92**	
Créances et comptes d'ajustement actifs	**485 797,04**	
Comptes financiers	**1 362 263,24**	
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II[1]	**1 848 060,28**	
Total Actif I + II	**134 191 189,20**	

(1) Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

Information Classification: Confidential

Bilan passif au 31/12/2025 en EUR

	31/12/2025	
Capitaux propres :		
Capital	129 689 174,11	
Report à nouveau sur revenu net	0,00	
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	0,00	
Résultat net de l'exercice	2 557 020,46	
Capitaux propres I	**132 246 194,57**	
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)	**1 298 566,68**	
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	
Opérations temporaires sur titres financiers	1 298 566,68	
Instruments financiers à terme (B)	**291 615,95**	
Emprunts	**0,00**	
Autres passifs éligibles (C)	**0,00**	
Sous-total passifs éligibles III = A + B + C	**1 590 182,63**	
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	**354 812,00**	
Concours bancaires	**0,00**	
Sous-total autres passifs IV	**354 812,00**	
Total Passifs : I + III + IV	**134 191 189,20**	

Information Classification: Confidential

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR

	31/12/2025	
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières		
Produits sur actions	0,00	
Produits sur obligations	6 367 879,54	
Produits sur titres de créance	46 330,23	
Produits sur des parts d'OPC *	0,00	
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	
Produits sur opérations temporaires sur titres	0,00	
Produits sur prêts et créances	0,00	
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	
Autres produits financiers	168 791,40	
Sous-total Produits sur opérations financières	**6 583 001,17**	
Charges sur opérations financières		
Charges sur opérations financières	0,00	
Charges sur instruments financiers à terme	-328 369,96	
Charges sur opérations temporaires sur titres	0,00	
Charges sur emprunts	0,00	
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	
Autres charges financières	-13 994,12	
Sous-total charges sur opérations financières	**-342 364,08**	
Total Revenus financiers nets (A)	**6 240 637,09**	
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	0,00	
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00	
Autres produits	0,00	
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-2 709 217,13	
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00	
Impôts et taxes	0,00	
Autres charges	0,00	
Sous-total Autres produits et Autres charges (B)	**-2 709 217,13**	
Sous total revenus nets avant compte de régularisation C = A + B	**3 531 419,96**	
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	**-728 288,16**	
Revenus nets I = C + D	**2 803 131,80**	
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus et moins-values réalisées	2 197 542,62	
Frais de transactions externes et frais de cession	-56 846,36	
Frais de recherche	0,00	
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00	
Indemnités d'assurance perçues	0,00	
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00	
Sous total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations E	**2 140 696,26**	
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes F	**-3 682 868,05**	
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E + F	**-1 542 171,79**	
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	-5 472 835,37	
Ecarts de change sur les comptes financiers en devises	0,00	
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00	
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00	
Sous total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations G	**-5 472 835,37**	

Information Classification: Confidential

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR

	31/12/2025	
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes H	**6 768 895,82**	
Plus ou moins-values latentes nettes III = G + H	**1 296 060,45**	
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice **J**	0,00	
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice	0,00	
Total acomptes versés au titre de l'exercice IV = J + K	**0,00**	
Résultat net = I + II + III - IV	**2 557 020,46**	

* Conformément aux principes de la transparence fiscale, les produits des parts d'OPC ont pu être retraités en fonction des revenus sous-jacents.

Information Classification: Confidential

Rappel de la stratégie d’investissement

Le FIA vise, sur la durée de placement recommandée supérieure à 3 ans, à réaliser une performance nette de frais de gestion supérieure à celle des marchés mondiaux de la dette d’émetteurs de qualité Investment Grade par la mise en œuvre d’une gestion dynamique et discrétionnaire reposant notamment sur la sélection d’instruments financiers, fondée sur l’analyse financière des émetteurs, tout en prenant en compte une approche d’investissement socialement responsable et respectueuse des critères de responsabilité en matière environnementale, sociale et de gouvernance (ESG) qui sont des éléments clés retenus dans les décisions d'investissement.

Le prospectus du FCP décrit de manière complète et précise ses caractéristiques.

Information Classification: Confidential

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés conformément aux dispositions du règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC n°2022-03 relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable.

Evénement exceptionnel intervenu au cours de l'exercice : Le fond a été créé 10/07/2024.

Changements d'estimation et changements de modalités (à justifier le cas échéant) : Néant.

Nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice : Néant.

Changements comptables soumis à l'information des porteurs : Néant.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- Image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité ;
- Régularité, sincérité ;
- Prudence ;
- Permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

1. **Dérogations (le cas échéant) :**

- Aux hypothèses de base sur lesquelles est normalement fondée l'élaboration des états financiers pour les comptes annuels : Néant
- Aux règles générales d'établissement et de présentation des états financiers, notamment à la dérogation sur la durée de l'exercice : Néant

2. **Règles d'évaluation et de comptabilisation des actifs**

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et à l'arrêté des comptes annuels de la manière suivante :

Valeurs mobilières :

Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé français ou étrangers :

- Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé français ou étrangers : cours de clôture du jour de valorisation (source : Thomson-Reuters).
- Les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation sont évaluées au dernier cours publié officiellement ou à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la Société de Gestion. Les justificatifs sont communiqués au Commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.
- Devises : les valeurs étrangères sont converties en contre-valeur euro suivant le cours des devises publié à 16h à Londres au jour de l'évaluation (source : WM Company).
- Les obligations et produits de taux indexés à taux fixe ou variable, y compris les Bons du Trésor à intérêts annuels (BTAN), Bons du Trésor à taux fixe et à intérêt précompté (BTF), sont valorisés quotidiennement à leur valeur de marché sur la base de cours d'évaluation provenant de fournisseurs de données considérés comme éligibles par la Société de Gestion et classés par ordre de priorité selon le type de l'instrument. Ils sont évalués en prix pied de coupon.

Toutefois, les instruments suivants sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

Les parts ou actions d'OPC :

- Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative officielle publiée. Les organismes de placement collectifs valorisant dans des délais incompatibles avec l'établissement de la valeur liquidative de l'OPC sont évalués sur la base d'estimations sous le contrôle et la responsabilité de la Société de Gestion.

Information Classification: Confidential

Les Titres de Créance Négociable hors Bons du Trésor à intérêts annuels (BTAN), Bons du Trésor à taux fixe et à intérêt précompté (BTF):

Les titres de Créance Négociables (TCN) sont valorisés par l'application d'une méthode actuarielle, le taux d'actualisation retenu étant celui d'émission ou d'émissions de titres équivalents affectés, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre (spread de marché de l'émetteur).

Les taux de marché utilisés sont :
- pour l'Euro, courbe de swap €STR (méthode Overnight Indexed Swap OIS),
- pour l'USD, courbe de swap Fed Funds (méthode Overnight Indexed Swap OIS),
- pour le GBP, courbe de swap SONIA (méthode Overnight Indexed Swap OIS).

Le taux d'actualisation est un taux interpolé (par interpolation linéaire) entre les deux périodes cotées les plus proches encadrant la maturité du titre.

Les instruments de titrisation :

- Titres adossés à des actifs (ABS) : les ABS sont évalués sur la base d'un cours d'évaluation provenant de prestataires de service, de fournisseurs de données, de contreparties éligibles et/ou de tierces parties désignés par la Société de Gestion (à savoir, les fournisseurs de données éligibles).

- Obligations adossées à des actifs (CDO) et Obligations adossés à des prêts (CLO) :
  - (i) les tranches subordonnées émises par des CDO et/ou CLO et (ii) les CLO « sur-mesure » sont évalués sur la base d'un cours d'évaluation provenant des banques arrangeuses, des « Lead Managers », des contreparties s'étant engagées à fournir ces cours d'évaluation et/ou des tierces parties désignées par la Société de Gestion (à savoir, les fournisseurs de données éligibles)
  - (ii) les titres émis par des CDO et/ou CLO qui ne sont ni (i) des tranches subordonnées de CDO et/ou CLO ni (ii) des CLO « sur mesure » sont évalués sur la base d'un cours d'évaluation provenant de tierces parties désignées par la Société de Gestion (à savoir, les fournisseurs de données éligibles).

  Les cours utilisés pour l'évaluation des instruments de titrisation sont sous le contrôle et la responsabilité de la Société de Gestion.

Les opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres :

- Prêt/Emprunt :
  - Prêts de titres : les titres prêtés sont évalués à la valeur de marché des titres ; la créance représentative des titres prêtés est évaluée à partir des termes du contrat de créance.

  - Emprunts de titres : la dette représentative des titres empruntés est évaluée selon les modalités contractuelles.

- Pensions :
  - Prises en pension : la créance représentative des titres reçus en pension est évaluée selon les modalités contractuelles.
  - Mises en pension : les titres donnés en pension sont évalués à la valeur de marché des titres ; la dette représentative des titres donnés en pension est évaluée selon les modalités contractuelles.

- Instruments financiers reçus et/ou données en garantie :

  -La société de gestion procèdera selon les règles d'évaluation prévues dans le prospectus, à une valorisation quotidienne des garanties reçues sur une base de prix de marché. Les appels de marge seront réalisés sur une base quotidienne.

Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé :

Ils sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation

- Contract for difference (CFD) : les CFD sont valorisés à leur valeur de marché en fonction des cours de clôture du jour de valorisation des titres sous-jacents. La valeur boursière des lignes correspondantes mentionne le différentiel entre la valeur boursière et le strike des titres sous-jacents.

- Dérivés sur événement de crédit (CDS) : les CDS sont valorisés selon la méthode standard pour les CDS préconisée par l'ISDA. (Sources : Markit pour les courbes de CDS et le taux de recouvrement ainsi que Bloomberg pour les courbes de taux d'intérêts).

- Changes à terme (Forex Forwards) : les changes à terme sont valorisés sur la base d'un calcul prenant en compte :
  - La valeur nominale de l'instrument,
  - Le prix d'exercice de l'instrument,
  - Les facteurs d'actualisation pour la durée restant à courir,
  - Le taux de change au comptant à la valeur au marché,
  - Le taux de change à terme pour la durée restant à courir, défini comme le produit du taux de change au comptant et le rapport des facteurs d'actualisation dans chaque monnaie, calculé en utilisant les courbes de taux appropriées.

⇨ Produits dérivés de gré à gré au sein de la gestion monétaire (hors CDS, FX Forwards et CFD):

- Swap de taux contre €STR, FED FUNDS ou SONIA :
  Ils sont valorisés selon la méthode du coût de retournement. A chaque calcul de la valeur liquidative, les contrats d'échange de taux d'intérêts et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux de trésorerie futurs (principal et intérêts) au taux d'intérêt et/ou de devises du marché. L'actualisation se fait en utilisant une courbe de taux zéro-coupon.
- Swap de taux d'intérêts contre une référence EURIBOR ou LIBOR :
  Ils sont valorisés à leur valeur de marché en fonction de prix calculés par les contreparties, sous le contrôle et la responsabilité de la Société de Gestion.

⇨ Produits dérivés de gré à gré en dehors de la gestion monétaire (hors CDS, FX Forwards et CFD) :

Les instruments dérivés sont valorisés à leur valeur de marché en fonction de prix calculés par les contreparties, sous le contrôle et la responsabilité de la Société de Gestion.

Si la Société de gestion le juge nécessaire, un investissement ou un titre spécifique peut être évalué selon une méthode alternative que celles présentées précédemment, sur recommandation du Global Risk Management ou d'un gérant de portefeuille après validation du Global Risk Management. Lorsque la valeur d'un investissement n'est pas vérifiable par la méthode habituelle ni une méthode alternative, celle-ci correspondra à la valeur de réalisation probable estimée, sous le contrôle et la responsabilité de la Société de Gestion.
En pratique, si la société de gestion est contrainte à réaliser une transaction à un prix significativement différent de l'évaluation prévue à la lecture des règles de valorisation présentées ici, l'ensemble des titres subsistant dans le fonds devra être évalué à ce nouveau prix

3. Méthodes de comptabilisation

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est l'euro.

La durée de l'exercice est de 540 jours.

La comptabilisation des revenus s'effectue selon la méthode des coupons ENCAISSES.

Les frais de négociation sont comptabilisés dans des comptes spécifiques au FCP et ne sont donc pas additionnés au prix de revient des valeurs mobilières frais exclus.

Le PRMP (ou Prix de Revient Moyen Pondéré) est retenu comme méthode de liquidation des titres. En revanche, pour les produits dérivés la méthode du FIFO (ou « First In » « First Out » ; « premier entré – premier sorti ») est utilisée.

4. Ajustement de prix (« swing pricing »)

Si les ordres de souscription et rachat nets évalués sur la dernière valeur liquidative disponible un jour de valorisation dépassent un certain seuil ce jour de valorisation, seuil tel que déterminé et révisé périodiquement par la Société de Gestion, la valeur liquidative peut être ajustée à la hausse ou à la baisse afin de refléter les frais de négociation et d'autres coûts pouvant être encourus lors de l'achat ou de la vente d'actifs pour couvrir les opérations nettes quotidiennes.

La Société de Gestion peut appliquer le mécanisme d'ajustement de prix à l'OPC. Le montant de l'ajustement de prix sera fixé par la Société de Gestion.

Information Classification: Confidential

5. Politiques de distribution

Les Sommes Distribuables sont composées conformément aux dispositions légales, par :

- le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus ;
- les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Les Sommes Distribuables sont intégralement capitalisées chaque année.

6. Méthode de calcul des frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au FCP, à l'exception des frais de transactions.

Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de gestion peuvent s'ajouter :

- les commissions de mouvement facturées au FCP ,
- la rémunération perçue par l'agent prêteur résultant de la mise en place des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Les frais de gestion et de fonctionnement facturés au FCP, sont donc :

- Frais directement imputés au compte de résultat du FCP :
    - Frais de gestion :
        - Le taux maximum s'élève à 2,00 % TTC de l'actif net (OPCVM inclus). Ces frais sont directement imputés au compte de résultat du FIA.
    - Frais de gestion externe :
        - Le taux maximum s'élève à 2,00 % TTC de l'actif net (OPCVM inclus). Ces frais sont directement imputés au compte de résultat du FIA.
- Frais indirect maximum (commission et frais de gestion) :
    - Non Applicable. Dans la mesure où l'investissement du FIA dans des OPC sous-jacents ne représente pas plus de 20 % de son actif net, le niveau de frais indirects n'a pas à être précisé. Toutefois, cela ne signifie pas pour autant qu'aucun frais ne sera supporté par le FIA du fait de cet investissement
- Commission de mouvement / Dépositaire :
    - Le prélèvement sur chaque transaction est 50 € TTC maximum.
- Commission de surperformance :
    - Néant
- Rétrocession de frais de gestion :
    - Néant
- Nature des frais pris en charge par l'entreprise pour les fonds d'épargne salariale. Cette rubrique de frais n'est pas applicable aux OPC autres que les Fonds d'Epargne Salariale :
    - Non applicable

7. Principes et règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit

Afin de classer les titres exposés directement aux marchés de crédit dans les catégories suivantes :

Titres avec une notation de crédit favorable ou « INVESTMENT GRADE »

Titres les plus risqués ou « Non INVESTMENT GRADE »

Titres non notés ou sujets à notation interne ou « NON NOTÉS »

Les notations financières de 3 agences sont utilisées pour déterminer la qualité de l'investissement.

La notation peut s'appliquer à un émetteur et/ou à un titre.

La règle appliquée consiste à retenir :

- En priorité, la moins bonne note du titre entre les 3 agences si elle existe ;
- Ensuite, la note long terme de l'émetteur
- En dernier lieu, la note court terme

Information Classification: Confidential

Annexes des comptes annuels

Tableau des éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices

Exprimé en Euro	31/12/2025				
Actif net total	**132 246 194,57**				
CAP EUR					
Actif net	132 246 194,57				
Nombre de parts	1 290 500,5641				
Valeur liquidative unitaire	102,47				
Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)	0,00				
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes)	0,00				
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)	0,000				
Capitalisation unitaire	0,98				

Information Classification: Confidential

Annexes des comptes annuels

Evolution des capitaux propres

	31/12/2025	
Capitaux propres début d'exercice	**0,00**	
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	411 436 852,90	
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-279 389 939,18	
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	3 531 419,96	
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	2 140 696,26	
Variation des Plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	-5 472 835,37	
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	0,00	
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0,00	
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	
Autres éléments	0,00	
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	**132 246 194,57**	

Information Classification: Confidential

Annexes des comptes annuels

Nombre de titres émis ou rachetés :

	En parts	En montant
CAP EUR		
Parts souscrites durant l'exercice	4 031 437,0519	411 436 852,90
Parts rachetés durant l'exercice	-2 740 936,4878	-279 389 939,18
Solde net des souscriptions/rachats	1 290 500,5641	132 046 913,72

Commissions de souscription et/ou rachat :

	En montant
CAP EUR	
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Total des commissions acquises	0,00

Information Classification: Confidential

Annexes des comptes annuels

Ventilation de l'actif net par nature de parts

Code ISIN de la part	Libellé de la part	Affectation des sommes distribuables	Devise de la part	Actif net de la part (EUR)	Nombre de parts	Valeur liquidative (EUR)
FR001400PJD2	CAP EUR	Capitalisable	EUR	132 246 194,57	1 290 500,5641	102,47

Information Classification: Confidential

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

exprimés en milliers d'Euro	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
Actif						
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan						
Futures	0,00	**NA**	**NA**	**NA**	**NA**	**NA**
Options	0,00	**NA**	**NA**	**NA**	**NA**	**NA**
Swaps	0,00	**NA**	**NA**	**NA**	**NA**	**NA**
Autres instruments financiers	0,00	**NA**	**NA**	**NA**	**NA**	**NA**
Total	**0,00**	**NA**	**NA**	**NA**	**NA**	**NA**

Information Classification: Confidential

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition sur le marché des obligations convertibles - par pays et maturité de l'exposition

exprimés en milliers d'Euro	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Information Classification: Confidential

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)

exprimés en milliers d'Euro	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	**129 332,09**	126 325,93	0,00	3 006,16	0,00
Titres de créances	**1 971,63**	1 971,63	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	**1 362,26**	0,00	0,00	0,00	1 362,26
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Futures	**NA**	0,00	0,00	0,00	-2 579,26
Options	**NA**	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	**NA**	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers	**NA**	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	**NA**	**128 297,56**	**0,00**	**3 006,16**	**-1 217,00**

Information Classification: Confidential

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) – ventilation par maturité

exprimés en milliers d'Euro	[0 - 3 mois] +/-	]3 - 6 mois] +/-	]6 mois -1 an] +/-	]1 - 3 ans] +/-	]3 - 5 ans] +/-	]5 - 10 ans] +/-	>10 ans +/-
Actif							
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	1 518,75	0,00	20 513,24	13 892,58	59 785,16	33 622,36
Titres de créances	1 971,63	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	1 362,26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan							
Futures	-13 036,73	0,00	0,00	4 067,74	7 635,87	-1 246,14	0,00
Options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	**-9 702,84**	**1 518,75**	**0,00**	**24 580,98**	**21 528,45**	**58 539,02**	**33 622,36**

Information Classification: Confidential

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe sur le marché des devises

exprimés en milliers d'Euro	USD +/-	AUD +/-	NZD +/-	CAD +/-	Autres devises +/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	55 496,86	1 681,60	357,80	3 272,99	21 693,79
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	350,00	0,00	0,00	16,19	46,84
Comptes financiers	159,59	194,68	49,37	182,71	447,85
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Devises à recevoir	740,23	0,00	0,00	0,00	532,80
Devises à livrer	-56 797,36	-1 900,81	-391,53	-3 487,00	-22 720,96
Futures options swap	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	**-50,68**	**-24,53**	**15,64**	**-15,11**	**0,32**

Information Classification: Confidential

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe aux marchés de crédit

exprimés en milliers d'Euro	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	126 994,77	1 038,75	0,00
Titres de créances	1 971,63	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	0,00	0,00	0,00
Solde net	**128 966,40**	**1 038,75**	**0,00**

Les principes et les règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit sont détaillés au chapitre des règles et méthodes comptables

Information Classification: Confidential

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

exprimés en milliers d'Euro	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts	**0,00**	
Instruments financiers à terme non compensés		
NATIXIS CAPITAL MARKET	439,47	
GOLDMAN SACHS BANK EUROPE SE	246,53	
CREDIT AGRICOLE S.A.	114,56	
BARCLAYS BANK IRELAND PLC	37,48	
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	**0,00**	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	**0,00**	
Créances représentatives de titres financiers prêtés	**0,00**	
Titres financiers empruntés	**0,00**	
Titres reçus en garantie		
CITIGROUP GLOBAL MARKETS EUROPE AG	1 298,57	
NATIXIS CAPITAL MARKET	0,00	
Titres financiers donnés en pension	**0,00**	
Créances		
Collatéral espèces		
GOLDMAN SACHS INTERNATIONAL	452,17	
Dépôt de garantie espèces versé	**0,00**	
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		**0,00**
Instruments financiers à terme non compensés		
GOLDMAN SACHS BANK EUROPE SE		38,60
NATIXIS CAPITAL MARKET		37,31
CITIGROUP GLOBAL MARKETS EUROPE AG		7,55
CREDIT AGRICOLE S.A.		6,37
BARCLAYS BANK IRELAND PLC		0,41
Dettes		
Collatéral espèces		**0,00**

Information Classification: Confidential

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC détient moins de 10 % de son actif net dans d’autres OPC

Information Classification: Confidential

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Créances et dettes – ventilation par nature

	31/12/2025
Créances	
Souscriptions à recevoir	0,00
Souscriptions à titre réductible	0,00
Coupons à recevoir	33 622,60
Ventes à règlement différé	0,00
Obligations amorties	0,00
Dépôts de garantie	452 174,44
Frais de gestion	0,00
Autres créditeurs divers	0,00
Total des créances	**485 797,04**
Dettes	
Souscriptions à payer	0,00
Rachats à payer	0,00
Achats à règlement différé	0,00
Frais de gestion	-353 499,44
Dépôts de garantie	0,00
Autres débiteurs divers	-1 312,56
Total des dettes	**-354 812,00**
Total des créances et dettes	**130 985,04**

Information Classification: Confidential

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Frais de gestion, autres frais et charges

CAP EUR	31/12/2025
Frais fixes	2 709 217,13
Frais fixes en % actuel	1,13
Frais variables	0,00
Frais variables en % actuel	0,00
Rétrocession de frais de gestion	0,00

Information Classification: Confidential

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2025
Garanties reçues	0,00
Dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	0,00
Garanties données	0,00
Dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	0,00
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	0,00
Autres engagements hors bilan	0,00
Total	**0,00**

Information Classification: Confidential

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Acquisitions temporaires

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2025
Titres acquis à réméré	0,00
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00
Titres reçus en garantie	-1 855 319,63

Information Classification: Confidential

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Instruments d'entités liées

	Code ISIN	Libellé	31/12/2025
Total			0,00

Information Classification: Confidential

Annexes des comptes annuels

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	
Revenus nets	**2 803 131,80**	**-**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**2 803 131,80**	**-**
Report à nouveau	0,00	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	**2 803 131,80**	**-**
Affectation :		
Distribution	0,00	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	-
Capitalisation	2 803 131,80	-
Total	**2 803 131,80**	**-**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Montant unitaire	0,00	-
Crédits d'impôts totaux	0,00	-
Crédits d'impôts unitaires	0,000	-
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	0,00	-

Information Classification: Confidential

Annexes des comptes annuels

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**-1 542 171,79**	**-**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	**-1 542 171,79**	**-**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**-1 542 171,79**	**-**
Affectation:		
Distribution	0,00	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	-
Capitalisation	-1 542 171,79	-
Total	**-1 542 171,79**	**-**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Acomptes unitaires versés	0,00	-
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

Information Classification: Confidential

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Obligations			**128 033 522,73**	**96,82**
Autres obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			**128 033 522,73**	**96,82**
Acier - Producteurs			142 886,08	0,11
STEEL DYNAMICS INC SR UNSECURED 05/35 5.25	USD	163 000	142 886,08	0,11
Agences regionales			803 946,14	0,61
QUEENSLAND TREASURY CORP GOVT GUARANT REGS 05/35 3.25	EUR	799 000	803 946,14	0,61
Alimentation - Confiserie			967 045,83	0,73
JM SMUCKER CO SR UNSECURED 11/33 6.2	USD	1 040 000	967 045,83	0,73
Alimentation - Diversifie			869 365,17	0,66
KRAFT HEINZ FOODS CO COMPANY GUAR 14.875% 01/10/2049	USD	1 170 000	869 365,17	0,66
Alimentation - Produits laitiers			313 364,14	0,24
DANONE SA SR UNSECURED REGS 05/30 3.481	EUR	300 000	313 364,14	0,24
Alimentation - Restauration			102 600,51	0,08
COMPASS GROUP FINANCE NV COMPANY GUAR REGS 03/30 3	EUR	100 000	102 600,51	0,08
Association a but non lucratif			213 767,97	0,16
MOTABILITY OPERATIONS GR SR UNSECURED REGS 01/30 4	EUR	200 000	213 767,97	0,16
Assurance multi-lignes			1 175 523,88	0,89
ASR NEDERLAND NV SR UNSECURED REGS 12/28 3.625	EUR	650 000	667 126,62	0,51
C.N.R.M.A.SA 18/28 3.375	EUR	500 000	508 397,26	0,38
Assurance Sante/Vie			2 150 967,87	1,63
ASSICURAZIONI GENERALI SUBORDINATED REGS 5.00% 08/06/2048	EUR	1 313 000	1 413 221,85	1,07
NN GROUP NV SUBORDINATED REGS 03/43 VAR	EUR	300 000	335 550,16	0,25
TEACHERS INSUR + ANNUITY 4.9% 15/09/2044	USD	512 000	402 195,86	0,31
Autorite regionale			2 875 505,62	2,17
ONTARIO (PROVINCE OF) SR UNSECURED REGS 3.1% 31/01/2034	EUR	244 000	248 113,95	0,19
ONTARIO (PROVINCE OF) UNSECURED 2.65% 02/12/2050	CAD	1 474 000	654 341,63	0,49
PROVINCE OF QUEBEC SR UNSECURED REGS 05/35 3.25	EUR	1 958 000	1 973 050,04	1,49
Autres Collateraux CMO			718 767,04	0,54
SWITZERLAND BONDS REGS 06/35 0.25	CHF	671 000	718 767,04	0,54
banque - Clientele diverse			5 171 784,51	3,91
BARCLAYS PLC SR UNSECURED REGS 01/34 VAR	EUR	100 000	114 401,93	0,09
CREDIT AGRICOLE SA SUBORDINATED REGS 08/33 VAR	EUR	1 200 000	1 292 049,42	0,98
CREDIT SUISSE GROUP AG SR UNSECURED REGS 0.625% 18/01/2033	EUR	525 000	433 034,53	0,33
MORGAN STANLEY SR UNSECURED 4.654% 18/10/2030	USD	910 000	791 616,81	0,60
SOCIETE GENERALE SR UNSECURED 144A 01/30 VAR	USD	1 782 000	1 603 945,31	1,21
SOCIETE GENERALE SUBORDINATED REGS 11/35 VAR	EUR	400 000	401 023,97	0,30
UBS GROUP AG SR UNSECURED 6.246% 22/09/2029	USD	588 000	535 712,54	0,40

Information Classification: Confidential

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Banque commerciale - non US			7 009 816,47	5,30
BANCA MONTE DEI PASCHI S REGS 02/32 VAR	EUR	458 000	456 787,23	0,35
BANCO BPM SPA REGS 10/31 VAR	EUR	326 000	324 142,77	0,24
BANCO DE SABADELL SA REGS 02/33 VAR	EUR	400 000	407 792,05	0,31
BANCO DE SABADELL SA SR UNSECURED REGS 06/29 VAR	EUR	100 000	107 984,68	0,08
BANQUE FED CRED MUTUEL SUBORDINATED REGS 05/36 VAR	EUR	800 000	797 105,97	0,60
BELFIUS BANK SA/NV REGS 11/31 3.25	EUR	300 000	297 131,76	0,22
BPCE SA SUBORDINATED REGS 07/35 VAR	EUR	700 000	725 744,75	0,55
COMMERZBANK AG REGS 07/32 VAR	EUR	400 000	417 969,93	0,32
INTESA SANPAOLO SPA REGS 09/32 VAR	EUR	1 050 000	1 080 079,58	0,82
LA BANQUE POSTALE REGS 3.5% 02/12/2032	EUR	400 000	397 716,40	0,30
RAIFFEISEN BANK INTL REGS 02/32 VAR	EUR	300 000	309 602,05	0,23
RAIFFEISEN BANK INTL REGS 08/29 VAR	EUR	1 100 000	1 160 345,55	0,88
RAIFFEISEN BANK INTL SUBORDINATED REGS 01/35 VAR	EUR	500 000	527 413,75	0,40
Banque de credit hypothecaire			496 428,33	0,38
NYKREDIT REALKREDIT A/S REGS 01/33 3.5	EUR	499 000	496 428,33	0,38
Banques specialisees			1 341 267,25	1,01
KFW GOVT GUARANT 4.375% 28/02/2034	USD	1 458 000	1 282 936,88	0,97
KFW GOVT GUARANT 4.7% 02/06/2037	CAD	90 000	58 330,37	0,04
Banques Super-Regionales americaines			3 283 950,37	2,48
KEYCORP SR UNSECURED 04/31 VAR	USD	1 560 000	1 380 790,74	1,04
PNC FINANCIAL SERVICES SR UNSECURED 01/35 VAR	USD	950 000	873 079,02	0,66
PNC FINANCIAL SERVICES SR UNSECURED 01/36 VAR	USD	152 000	138 004,85	0,10
US BANCORP SR UNSECURED 02/36 VAR	USD	988 000	892 075,76	0,68
Banque supra nationale			1 282 377,32	0,97
EUROPEAN INVESTMENT BANK SR UNSECURED REGS 1% 28/01/2028	CAD	706 000	426 135,16	0,32
INTL BK RECON DEVELOP SR UNSECURED 02/35 4.95	AUD	1 500 000	856 242,16	0,65
Chimie - Diversifie			662 766,73	0,50
CELANESE US HOLDINGS LLC COMPANY GUAR 11/33 6.7	USD	384 000	348 480,88	0,26
SOLVAY SA SR UNSECURED REGS 3.875% 03/04/2028	EUR	300 000	314 285,85	0,24
Chimie - Specialite			246 711,24	0,19
ECOLAB INC SR UNSECURED 2.125 01/02/2032	USD	325 000	246 711,24	0,19
Compagnies aeriennes			524 444,50	0,40
DEUTSCHE LUFTHANSA AG SR UNSECURED REGS 3.75% 11/02/2028	EUR	300 000	315 044,80	0,24
EASYJET PLC COMPANY GUAR REGS 03/31 3.75	EUR	200 000	209 399,70	0,16
Composants electroniques - Semi-conducteurs			223 983,88	0,17
MICRON TECHNOLOGY INC SR UNSECURED 11/32 5.65	USD	248 000	223 983,88	0,17
Convertisseur de courant/Alimentation			824 183,26	0,62
SCHNEIDER ELECTRIC SE SR UNSECURED REGS 01/31 3	EUR	800 000	824 183,26	0,62

Information Classification: Confidential

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Courtiers en Assurance			1 137 620,39	0,86
BROWN BROWN INC SR UNSECURED 06/34 5.65	USD	1 290 000	1 137 620,39	0,86
			100 988,06	0,08
BPCE ASSURANCES SA SUBORDINATED REGS 10/35 4.125	EUR	100 000	100 988,06	0,08
Detail - Alimentation			310 646,46	0,24
CARREFOUR SA SR UNSECURED REGS 10/30 3.75	EUR	300 000	310 646,46	0,24
Detail - Bijoux			106 620,49	0,08
GOLDSTORY SASU SR SECURED REGS 02/30 6.75	EUR	100 000	106 620,49	0,08
Detail - Bricolage/renovation			716 605,56	0,54
HOME DEPOT INC SR UNSECURED 09/52 4.95	USD	768 000	607 572,69	0,46
LOWES COS INC 3% 15/10/2050	USD	200 000	109 032,87	0,08
Developpement et entretien des aeroports			109 267,59	0,08
AEROPORTI DI ROMA SPA SR UNSECURED REGS 07/33 4.875	EUR	100 000	109 267,59	0,08
E-Commerce/Services			104 455,66	0,08
BOOKING HOLDINGS INC SR UNSECURED 03/32 3.625	EUR	100 000	104 455,66	0,08
Electricite - integre			5 008 478,84	3,79
DUQUESNE LIGHT HOLDINGS SR UNSECURED 144A 10/30 2.532	USD	1 544 000	1 202 705,98	0,91
ENEL SPA SUBORDINATED REGS 12/99 VAR	EUR	1 273 000	1 328 032,39	1,01
EXELON CORP SR UNSECURED 06/45 5.1	USD	1 430 000	1 128 752,24	0,85
EXELON CORP SR UNSECURED 5.125% 15/03/2031	USD	470 000	419 228,51	0,32
FLORIDA POWER LIGHT CO 1ST MORTGAGE 02/36 4.7	USD	174 000	147 268,32	0,11
NEXTERA ENERGY CAPITAL COMPANY GUAR 01/32 2.44	USD	1 019 000	782 491,40	0,59
Electricite - Production			927 225,06	0,70
ENGIE SA 03/36 3.875	EUR	900 000	927 225,06	0,70
Electricite - transmission			984 403,54	0,74
TERNA RETE ELETTRICA JR SUBORDINA REGS 12/99 VAR	EUR	920 000	984 403,54	0,74
Equipement BTP - Air et chauffage			475 277,69	0,36
CARRIER GLOBAL CORP SR UNSECURED 5.9% 15/03/2034	USD	512 000	475 277,69	0,36
Finance - Credit immobilier			1 098 661,04	0,83
BPCE SFH SOCIETE DE FI COVERED REGS 06/35 3.25	EUR	1 100 000	1 098 661,04	0,83
Finance - Societe de credit-bail			793 989,30	0,60
AERCAP IRELAND CAP/GLOBA COMPANY GUAR 09/29 4.625	USD	910 000	793 989,30	0,60
Fonciere- Diversifie			1 950 002,38	1,47
CROWN CASTLE INC SR UNSECURED 05/33 5.1	USD	1 170 000	1 013 207,96	0,76
UNIBAIL RODAMCO WESTFLD COMPANY GUAR REGS 12/30 4.125	EUR	900 000	936 794,42	0,71
Fonciere - Immeuble de bureau			516 452,49	0,39
INMOBILIARIA COLONIAL SO SR UNSECURED REGS 01/30 3.25	EUR	500 000	516 452,49	0,39

Information Classification: Confidential

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Fonciere - Services de sante			573 243,62	0,43
HEALTHPEAK OP LLC COMPANY GUAR 02/35 5.375	USD	292 000	259 022,70	0,19
HEALTHPEAK PROPERTIES SR UNSECURED 12/28 2.125	USD	390 000	314 220,92	0,24
Gaz industriels			706 004,36	0,53
LINDE PLC SR UNSECURED REGS 02/33 3	EUR	700 000	706 004,36	0,53
Gestion/Traitement de donnees			624 369,75	0,47
FIDELITY NATL INFO SERV SR UNSECURED 03/28 1.65	USD	768 000	624 369,75	0,47
Immobilier - Management/Services			1 666 930,04	1,26
FASTIGHETS AB BALDER SR UNSECURED REGS 01/28 1.25	EUR	1 180 000	1 162 469,87	0,88
VONOVIA SE SR UNSECURED REGS 11/30 5	EUR	100 000	108 423,12	0,08
VONOVIA SE SR UNSECURED REGS 11/36 4	EUR	400 000	396 037,05	0,30
Immobilier - Operations/Developpement			873 214,33	0,66
AROUNDTOWN SA SR UNSECURED REGS 01/31 3.25	EUR	900 000	873 214,33	0,66
Location d'equipement d'automobile			1 042 131,69	0,79
ASHTEAD CAPITAL INC COMPANY GUAR 144A 04/34 5.8	USD	910 000	821 950,30	0,62
TRITON CONTAINER SR SECURED 144A 04/26 2.05	USD	260 000	220 181,39	0,17
Logiciels d'entreprises/services			843 351,94	0,64
ORACLE CORP ORACLE CORP 5.55% 06/02/2053	USD	1 162 000	843 351,94	0,64
Machines-Pompes			598 472,19	0,45
INGERSOLL RAND INC SR UNSECURED 08/33 5.7	USD	650 000	598 472,19	0,45
Medical - Distributeurs de medicaments en gros			198 999,63	0,15
CARDINAL HEALTH INC SR UNSECURED 09/35 5.15	USD	226 000	198 999,63	0,15
Produits chimiques agricoles			285 303,67	0,22
NUTRIEN LTD SR UNSECURED 4.9% 27/03/2028	USD	325 000	285 303,67	0,22
Produits de soin et de beaute			677 196,39	0,51
UNILEVER FINANCE COMPANY GUAR REGS 02/31 3.25	EUR	650 000	677 196,39	0,51
Produits manufactures diverses			310 273,88	0,24
SIEMENS FINANCIERINGSMAT COMPANY GUAR REGS 08/31 3.375	EUR	300 000	310 273,88	0,24
Produits pharmaceutiques et biotechnologie			1 017 388,16	0,77
BRISTOL MYERS SQUIBB CO SR UNSECURED 10/49 4.25	USD	1 300 000	913 026,63	0,69
ELI LILLY CO SR UNSECURED 1.125% 14/09/2051	EUR	200 000	104 361,53	0,08
Re-assurance			185 561,86	0,14
RGA GLOBAL FUNDING SECURED REGS 11/30 4.6	USD	217 000	185 561,86	0,14
Service medical - Biomedical/Genetique			949 216,48	0,72
AMGEN INC SR UNSECURED 4.563% 15/06/2048	USD	1 300 000	949 216,48	0,72
Service medical - Hopitaux			263 611,03	0,20
HCA INC SR UNSECURED 03/28 5	USD	299 000	263 611,03	0,20
Services informatiques			553 339,34	0,42
IBM CORP SR UNSECURED 02/31 3.625	EUR	525 000	553 339,34	0,42

Information Classification: Confidential

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Souverain			64 672 683,38	48,90
AUSTRALIAN GOVERNMENT SR UNSECURED REGS 05/30 2.5	AUD	1 100 000	583 184,99	0,44
AUSTRALIAN GOVERNMENT SR UNSECURED REGS 1.75% 21/06/2051	AUD	833 000	242 171,24	0,18
BELGIUM KINGDOM SR UNSECURED 144A REGS 06/54 3	EUR	135 000	115 514,23	0,09
BELGIUM KINGDOM UNSECURED REGS 0% 22/10/2031	EUR	200 000	170 050,00	0,13
BELGIUM KINGDOM UNSECURED REGS 1.25% 22/04/2033	EUR	435 000	389 428,01	0,29
BONOS Y OBLIG DEL ESTADO SR UNSECURED 144A 1.9% 31/10/2052	EUR	234 000	153 559,13	0,12
BONOS Y OBLIG DEL ESTADO SR UNSECURED 144A 3.45% 30/07/2066	EUR	242 000	210 251,48	0,16
BONOS Y OBLIG DEL ESTADO SR UNSECURED 144A REGS 04/34 3	EUR	1 277 000	1 316 476,95	0,99
BONOS Y OBLIG DEL ESTADO SR UNSECURED 2.7% 31/01/2030	EUR	636 000	655 643,95	0,49
BUNDESREPUB. DEUTSCHLAND BONDS REGS 0% 15/08/2050	EUR	995 000	431 332,50	0,33
BUNDESREPUB. DEUTSCHLAND BONDS REGS 2.6% 15/08/2035	EUR	320 000	317 429,47	0,24
BUNDESREPUB. DEUTSCHLAND UNSECURED 2.50% 04/07/2044	EUR	500 000	449 468,12	0,34
BUONI POLIENNALI DEL TES BONDS 144A REGS 10/40 3.85	EUR	299 000	300 502,78	0,23
BUONI POLIENNALI DEL TES BONDS 144A REGS 2.8% 01/03/2067	EUR	290 000	208 540,32	0,16
BUONI POLIENNALI DEL TES SR UNSECURED 144A REGS 04/45 1	EUR	296 000	195 684,51	0,15
BUONI POLIENNALI DEL TES SR UNSECURED REGS 10/35 3.6	EUR	800 000	816 454,79	0,62
CANADIAN GOVERNMENT BONDS 03/28 3.5	CAD	1 612 000	1 031 117,79	0,78
CANADIAN GOVERNMENT BONDS 06/35 3.25	CAD	1 516 000	934 045,20	0,71
CANADIAN GOVERNMENT BONDS 12/55 2.75	CAD	337 000	169 021,43	0,13
EUROPEAN UNION BONDS REGS 3% 04/03/2053	EUR	1 050 000	901 252,93	0,68
EUROPEAN UNION SR UNSECURED REGS 03/37 0.875	EUR	200 000	155 042,85	0,12
FRANCE (GOVT OF) BONDS 144A 1.75% 25/05/2066	EUR	175 000	87 359,04	0,07
FRANCE (GOVT OF) BONDS 3.2% 25/05/2035	EUR	330 000	328 931,80	0,25
FRANCE 1.75% 25/06/2039	EUR	1 632 388	1 289 399,40	0,97
FRANCE OAT 1.50% 25/05/2050	EUR	680 000	398 471,83	0,30
JAPAN (10 YEAR ISSUE) BONDS 03/31 0.1	JPY	359 550 000	1 810 326,56	1,37
JAPAN (10 YEAR ISSUE) BONDS 03/35 1.4	JPY	246 100 000	1 275 235,48	0,96
JAPAN (10 YEAR ISSUE) BONDS 1.7% 20/09/2035	JPY	620 000 000	3 283 579,60	2,48
JAPAN (10 YEAR ISSUE) SR UNSECURED 0.1% 20/03/2029	JPY	429 950 000	2 246 743,61	1,70
JAPAN (20 YEAR ISSUE) BONDS 1.30% 20/12/2043	JPY	410 650 000	1 755 845,28	1,33
JAPAN (2 YEAR ISSUE) BONDS 0.90% 01/04/2027	JPY	613 450 000	3 337 328,53	2,52
JAPAN (2 YEAR ISSUE) BONDS 1% 01/10/2027	JPY	94 000 000	510 912,17	0,39
JAPAN (30 YEAR ISSUE) BONDS 03/51 0.7	JPY	11 950 000	36 068,57	0,03
JAPAN (30 YEAR ISSUE) BONDS 2.4% 20/03/2055	JPY	272 000 000	1 223 656,00	0,92

Information Classification: Confidential

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
JAPAN (40 YEAR ISSUE) SR UNSECURED 0.5% 20/03/2059	JPY	88 650 000	212 090,97	0,16
NETHERLANDS GOVERNMENT BONDS 144A REGS 0.50% 15/01/2040	EUR	750 000	519 847,29	0,39
NEW ZEALAND GOVERNMENT UNSECURED 05/34 4.25	NZD	729 000	357 803,14	0,27
OBRIGACOES DO TESOURO SR UNSECURED 2.875% 20/10/34	EUR	349 000	346 115,54	0,26
OBRIGACOES DO TESOURO UNSECURED 144A REGS 3.875% 15/02/2030	EUR	420 000	458 600,63	0,35
REPUBLIC OF AUSTRIA SR UNSECURED 144A REGS 02/35 2	EUR	94 700	96 154,38	0,07
REPUBLIC OF CHILE SR UNSECURED 0.83% 02/07/2031	EUR	1 932 000	1 699 681,50	1,28
REPUBLIC OF CHILE SR UNSECURED 01/36 4.95	USD	2 400 000	2 113 678,74	1,60
REPUBLIC OF CHILE SR UNSECURED 05/41 3.1	USD	2 044 000	1 343 573,63	1,02
SLOVAKIA GOVERNMENT BOND UNSECURED REGS 02/40 3.75	EUR	94 000	94 386,56	0,07
TSY INFL IX N/B 07/35 1.875	USD	3 460 000	3 006 162,82	2,27
UK TSY 0 1/2 2061 BONDS REGS 0.5% 22/10/2061	GBP	688 000	206 677,67	0,16
UK TSY 0 1/8 2028 BONDS REGS 0.125% 31/01/2028	GBP	1 647 000	1 760 440,18	1,33
UK TSY 4 3/4 2030 BONDS REGS 12/30 4.75	GBP	553 000	659 820,15	0,50
UNITED KINGDOM GILT BONDS 4.375% 31/07/2054	GBP	833 000	854 077,83	0,65
UNITED KINGDOM GILT BONDS REGS 3.25% 31/01/2033	GBP	1 651 000	1 802 219,93	1,36
US TREASURY N/B 02/55 4.625	USD	4 000 000	3 341 076,81	2,53
US TREASURY N/B 1.5% 31/01/2027	USD	6 656 500	5 582 758,13	4,22
US TREASURY N/B 11/27 3.375	USD	4 000 000	3 409 723,05	2,58
US TREASURY N/B 2.375% 15/02/2042	USD	3 651 600	2 316 986,26	1,75
US TREASURY N/B 3.75% 31/10/2032	USD	3 270 000	2 771 415,43	2,09
US TREASURY N/B 4.250% 28/02/31	USD	4 596 000	4 060 318,60	3,07
US TREASURY N/B 4% 15/11/2035	USD	390 000	329 043,60	0,25
Telephonie cellulaire			1 218 484,24	0,92
ROGERS COMMUNICATIONS IN COMPANY GUAR 02/34 5.3	USD	1 162 000	1 016 876,41	0,77
VODAFONE INTERNAT FINANC COMPANY GUAR REGS 12/34 3.75	EUR	200 000	201 607,83	0,15
Telephonie - integre			1 106 336,31	0,84
TELEFONICA EUROPE BV COMPANY GUAR REGS 2.875% 31/12/2049	EUR	300 000	298 346,33	0,23
VERIZON COMMUNICATIONS SR UNSECURED 3.5% 28/06/2032	EUR	790 000	807 989,98	0,61
Transport - services			1 991 927,43	1,51
REGIE AUTONOME DES TRANS SR UNSECURED REGS 05/34 3.25	EUR	1 700 000	1 693 872,31	1,28
RYDER SYSTEM INC SR UNSECURED 03/30 5	USD	337 000	298 055,12	0,23
Voirie			1 933 334,35	1,46
ABERTIS FRANCE 01/31 1.475	EUR	1 100 000	1 019 408,10	0,77
TRANSURBAN FINANCE CO COMPANY GUAR 144A 03/31 2.45	USD	1 170 000	913 926,25	0,69
Titres de créances			**1 971 624,60**	**1,49**

Information Classification: Confidential

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé			**1 971 624,60**	**1,49**
Souverain			1 971 624,60	1,49
BTF TRESOR 18/03/2026	EUR	1 980 000	1 971 624,60	1,49
Titres reçus en garantie			**1 298 566,68**	**0,98**
Autres obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			**1 298 566,68**	**0,98**
Souverain			1 298 566,68	0,98
FRANCE (GOVT OF) BONDS REGS 3.5% 25/04/2026	EUR	1 285 905	1 298 565,83	0,98
US TREASURY N/B 02/29 4.25	USD	604 500	0,85	0,00
Intérêts liés aux titres reçus en garantie			**-1 298 566,68**	**-0,98**
Total			**130 005 147,33**	**98,31**

Information Classification: Confidential

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des opérations à terme de devises

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
A GBP/EUR 08/01/26	1 324,32	0,00	GBP	200 280,73	EUR	-198 956,41
A JPY/EUR 08/01/26	0,00	414,73	JPY	135 355,62	EUR	-135 770,35
A JPY/EUR 08/01/26	0,00	4 318,76	JPY	197 167,30	EUR	-201 486,06
A USD/EUR 08/01/26	0,00	6 144,41	USD	740 235,86	EUR	-746 380,27
V AUD/EUR 08/01/26	0,00	12 803,93	EUR	1 604 300,71	AUD	-1 617 104,64
V AUD/EUR 08/01/26	1 045,40	0,00	EUR	284 747,97	AUD	-283 702,57
V CAD/EUR 08/01/26	0,00	1 407,19	EUR	852 336,83	CAD	-853 744,02
V CAD/EUR 08/01/26	0,00	25 796,50	EUR	2 607 460,53	CAD	-2 633 257,03
V CHF/EUR 08/01/26	0,00	1 515,37	EUR	750 800,47	CHF	-752 315,84
V GBP/EUR 08/01/26	0,00	3 547,95	EUR	1 856 201,65	GBP	-1 859 749,60
V GBP/EUR 08/01/26	0,00	33 761,27	EUR	3 828 795,60	GBP	-3 862 556,87
V JPY/EUR 08/01/26	366,44	0,00	EUR	130 724,99	JPY	-130 358,55
V JPY/EUR 08/01/26	36 067,79	0,00	EUR	2 793 965,80	JPY	-2 757 898,01
V JPY/EUR 08/01/26	242 487,59	0,00	EUR	13 600 572,33	JPY	-13 358 084,74
V NZD/EUR 08/01/26	1 993,57	0,00	EUR	393 526,49	NZD	-391 532,92
V USD/EUR 08/01/26	0,00	532,20	EUR	254 721,54	USD	-255 253,74
V USD/EUR 08/01/26	2 053,73	0,00	EUR	202 002,50	USD	-199 948,77
V USD/EUR 08/01/26	113 230,70	0,00	EUR	14 152 186,67	USD	-14 038 955,97
V USD/EUR 08/01/26	439 471,54	0,00	EUR	42 742 674,67	USD	-42 303 203,13
Total	**838 041,08**	**90 242,31**		**87 328 058,26**		**-86 580 259,49**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Information Classification: Confidential

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – actions

Instruments financiers à terme – actions				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Options				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Swaps				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Autres instruments				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Information Classification: Confidential

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – taux d'intérêt

Instruments financiers à terme – taux d'intérêts				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
CAN 10YR BOND FUT 20 MAR 2026 CNH6 20/03/2026	13,00	0,00	14 777,32	976 352,57
EURO-BOBL FUTURE 06 MAR 2026 OEH6 06/03/2026	-24,00	10 560,00	0,00	-2 787 840,00
EURO BTP FUTURE 06 MAR 26 IKH6 06/03/2026	6,00	0,00	2 040,00	721 080,00
EURO-OAT FUTURE 06 MAR 26 06/03/2026 OATH6	-15,00	6 750,00	0,00	-1 808 850,00
GER EURO-BUND FUTURE 06 MAR 26 RXH6 06/03/2026	3,00	0,00	2 790,00	382 710,00
JPN 10Y BOND (OSE) 13 MAR 2026 JBH6 13/03/2026	-2,00	11 950,73	0,00	-1 438 542,14
SHORT EURO-BTP 06 MAR 2026 BTSH6 06/03/2026	30,00	0,00	3 750,00	3 219 900,00
UK LONG GILT FUTURE MAR 26 G H6 COMDTY 27/03/2026	13,00	4 764,36	0,00	1 360 373,36
US 10YR NOTE (CBT) 20 MAR 2026 TYH6 20/03/2026	-18,00	16 523,69	0,00	-1 723 253,44
US 10YR ULTRA FUT 20 MAR 2026 UXYH6 20/03/2026	-166,00	114 122,57	0,00	-16 256 625,44
US 2YR NOTE (CBT) 31 MAR 2026 TUH6 31/03/2026	29,00	0,00	4 676,40	5 155 504,96
US 5YR NOTE (CBT) MAR 26 FVH6 COMDTY 31/03/2026	112,00	0,00	36 453,18	10 423 709,02
US ULTRA BOND CBT WNH6 20 MAR 26 20/03/2026	-8,00	21 925,16	0,00	-803 780,49
Sous total		**186 596,51**	**64 486,90**	**-2 579 261,60**
Options				
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Swaps				
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Autres instruments				
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total		**186 596,51**	**64 486,90**	**-2 579 261,60**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Information Classification: Confidential

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – de change

Instruments financiers à terme – de change				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Options				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Swaps				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Autres instruments				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Information Classification: Confidential

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – sur risque de crédit

Instruments financiers à terme – sur risque de crédit				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Options				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Swaps				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Autres instruments				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Information Classification: Confidential

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – autres expositions

Instruments financiers à terme – autres expositions				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Options				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Swaps				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Autres instruments				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Information Classification: Confidential

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des opérations à terme de devise utilisées en couverture d'une catégorie de part

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)				Classe de part couverte
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)		
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)	
Total	0,00	0,00		0,00		0,00	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Information Classification: Confidential

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie de part

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)	Classe de part couverte
		Actif	Passif	+/-	
Futures					
Sous total		0,00	0,00	0,00	
Options					
Sous total		0,00	0,00	0,00	
Swaps					
Sous total		0,00	0,00	0,00	
Autres instruments					
Sous total		0,00	0,00	0,00	
Total		0,00	0,00	0,00	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Information Classification: Confidential

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	130 005 147,33
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	747 798,77
Total instruments financiers à terme - actions	0,00
Total instruments financiers à terme - taux	122 109,61
Total instruments financiers à terme - change	0,00
Total instruments financiers à terme - crédit	0,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	0,00
Autres actifs (+)	1 862 837,60
Autres passifs (-)	-491 698,74
Total = actif net	**132 246 194,57**

Information Classification: Confidential

Société de gestion
BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT EUROPE –Siège social : 1 Boulevard Haussmann 75009 PARIS - France
Adresse postale : Tour Majunga - La Défense 9 - 6, place de la Pyramide, 92800 Puteaux - France
Société de gestion de portefeuille titulaire de l'agrément AMF n° GP 96002 en date du 19 avril 1996
Société par actions simplifiée au capital de 170 573 424 euros, 319 378 832 RCS Nanterre.
Dépositaire
BNP PARIBAS SA- 3, rue d'Antin - 75002 Paris